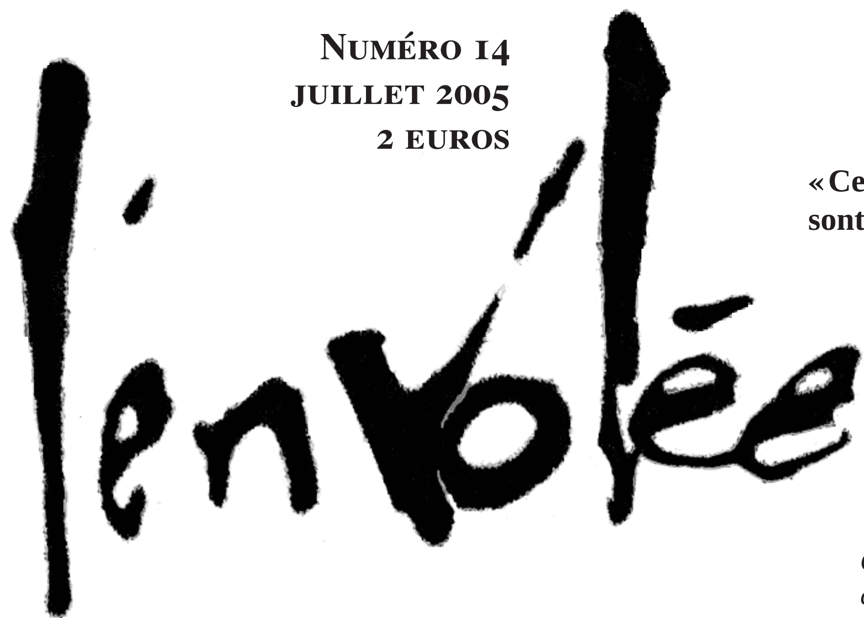


Numéro 14
JUILLET 2005
2 EUROS

« Ce n'est pas nous qui possédons les choses, ce sont les choses qui nous possèdent. »
Martin Cahill, dit le Général, bandit irlandais

EDITO

Oui-oui, non-non. La belle affaire. Encore une consultation nationale dont l'extrême-gauche plurielle dit que la grande victorieuse est la démocratie. On ne doit pas vivre dans le même monde ; ce que nous voyons, c'est une continuité dans la politique économique de précarisation, d'assistanat contrôlé, la poursuite du vote de lois répressives qui vont désormais s'occuper de la « récidive », de l'enfermement des mineurs…
A l'intérieur des prisons, le durcissement des conditions de détention suit son cours : les hygiaphones dans les parloirs deviennent monnaie courante, les quartiers d'isolement ressemblent de plus en plus à des QHS, les peines s'allongent et les aménagements sont toujours aussi inexistants.
A l'extérieur, les réponses apportées aux différents mouvements sociaux ont la couleur bleu marine : les CRS pour les lycéens, le GIGN pour les postiers…
Alors oui-oui ou non-non ?
L'élan est venu des plus jeunes ; pendant quelques mois les lycéens ont remis en cause tout ce galimatias politicard : ils ont appris à vitesse grand V, dans la rue, dans leurs assemblées générales, que les systèmes démocratiques qu'on leur proposait n'étaient que de la poudre aux yeux. Les appareils syndicaux, des collaborateurs du pouvoir, les policiers, des milices au service du capital, la justice un appareil d'état au service des classes possédantes, les média un outil de propagande du pouvoir. Et tout ceci les a confortés dans la nécessité de s'organiser de façon autonome, de refuser le système de délégation, d'empêcher qu'on parle à leur place, de se donner des possibilités d'action sans trembler devant la menace de « l'illégalisme », d'aller à la rencontre d'autres combats, d'éprouver de la joie à vivre ces moments de critique.
Soyons jeunes… et sachons le rester.

Isolement carcéral = torture blanche

De Nanterre, juin 2005

Nous, prisonniers incarcérés dans des quartiers d'isolement depuis plusieurs années pour des motifs fallacieux et des arguments spécieux, déclarons que l'isolement :
– porte atteinte à notre intégrité physique et psychique.
– porte atteinte à notre vie sociale et familiale de façon excacerbée.



– constitue en réalité une sanction assimilable à un traitement inhumain et dégradant selon les constatations mêmes de la Commission nationale de déontologie et de la sécurité (CNDS) présidée par Pierre Truche dans son rapport de mars 2005.
– a pour finalité notre dépérissement psychique à long terme
– a des effets exponentiels négatifs au fur et à mesure de sa durée.

Suite page suivante...

SOMMAIRE :

Isolement Carcéral

(...suite de la première page)

Après m'être concerté avec Mounir, en réaction à la situation que vit Karim avec ses parloirs qui ont lieu dans des conditions inacceptables, nous avons décidé à l'unanimité (à deux c'est plutôt facile) d'aller au quartier disciplinaire (QD) à partir du mercredi 3 juin pour protester contre les conditions de plus en plus délétères du « régime » d'exception de l'isolement.

Voici nos suggestions pour l'extérieur :

Communiqué de presse à envoyer au maximum de médias, d'élus, d'associations…

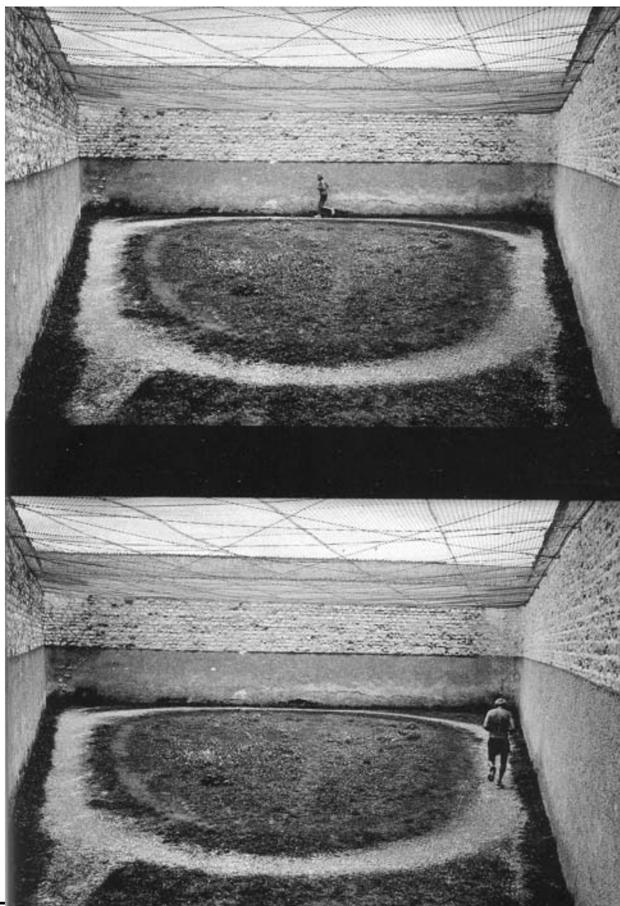
Déploiement d'une banderole dans un lieu visible à Paris et ailleurs avec un slogan compréhensible de tous, par exemple : ISOLEMENT EN PRISON=TORTURE BLANCHE ; distributions de tracts…

De notre côté, à l'intérieur, voici des actions réalisables selon le degré de conscience de chaque personne concernée :

– Sortir la télé de la cellule
– Refuser les cantines
– Blocage des promenades
– Blocage du quartier d'isolement (QI)
– Aller au QD par solidarité avec Karim
– Suppresion des boxes avec vitres de séparation

A partir du 3 juin, nous sommes prêts à aller au mitard et à bloquer tout ce qui peut l'être.

NB : Il faut suivre le mouvement semaine après semaine, et que les prisonniers s'organisent pour avoir une radio ou un messager pour faire passer les news dehors.



A défaut, nous faisons au moins 45 jours avec les conséquences prévisibles : transfert, séparation, voire éloignement de la région parisienne.

Si le mouvement ne prend pas, on arrête au 15ème, 30ème ou 45ème jour selon notre appréciation du degré d'implication.

Après lecture du communiqué à la radio, il faut fixer une date de départ du mouvement global. Nous, on commence le 3 juin quoiqu'il arrive.

On attendait une légitimation à notre mouvement d'humeur, celle de Karim tombe à pic car le QI de Nanterre est l'un des plus oppressants en matière de conditionnement et de limitation de la faible marge de vie qu'il nous reste :

– Promenades séparées dans l'espace et le temps (nombre de tours)
– Douches un jour sur deux
– Espionnage continu des matons
– Provocations gratuites
– Activités inexistantes hormis le sport pour lequel on a dû montrer les crocs pour qu'il passe de trois à six heures par semaine.

Chez nous, même les culs-de-jatte tapent aux portes.
Y a pas d'arrangement !
On est motivés.

A bientôt, on reste à l'écoute et bougez-vous tous, c'est le seul moyen de faire avancer les choses.

Les deux desperados de Nanterre
Aladin et mounir

BRAVO POUR L'EMISSION DE RADIO

Fleury, le 27/04/05, très chers toutes et tous,

Bravo pour l'émission de radio, cela nous apporte plein de réponses à énormément de questions que nous nous posons, et puis grâce à vous nous pouvons savoir où se trouve untel qui a été baluchonné ou l'autre qui est reparti etc…

Je suis au QI (quartier d'isolement) du D5 à Fleury-Mérogis avec tous les compagnons de fortune que je salue bien. Donc à tous un grand bonjour car tous les vendredis nous sommes collés au poste et nous remercions tous les gens qui sont solidaires avec nous. Je me régale de vous entendre. J'ai su aujourd'hui que Cyril est au cachot, qu'il a pris 7 jours fermes et 8 de sursis mais il ne veut plus en sortir; même en dehors du QI, ils lui font la misère. On t'embrasse ami, ainsi que Christophe.

Vous avez lu la lettre de notre poteau Canari qui est reparti en Espagne ; il mentionnait qu'il avait fait son devoir conjugal et qu'il voulait un garçon inch'allah ! Il a déjà eu une fille lors de sa cavale et là il espère le garçon fait dans "les unités de vie" que les français appellent ainsi et qui ne sont toujours pas activées. Mon avis est qu'il vaut mieux qu'il n'y en ait pas et que les gens sortent plus vite, mais je ne m'étendrai pas. Voilà.

Je passe un énorme bonjour à mon Petit Alilo qui est à Poissy ainsi qu'à Eddy et Momo à Poissy également et à tous les braves.

Un énorme bonjour à Squelette qui est à Bois d'Arcy. J'écoute tous les dimanches tes parents et ta nouvelle fiancée, ta fille a une voix et un accent terribles. Je t'embrasse et à fond y a pas d'arrangement. Un grand bonjour à Christian, bravo à Toulouse. Un énorme bonjour à Abdel de Fresnes ; beaucoup de choses à toi et à ta famille après ces durs moments, j'ai des nouvelles par ta sœur. Tiens bon de la part de tous ici au D5, aux poteaux de Fresnes, le prof. et le peintre et tous les braves. Un grand bonjour à Raymond dit "Fiorese" le chinois à Fleury. Aux poteaux de la Santé : Aurel et Kyou et tous les autres ; à Thierry de Fleury, notre grincheux du Nord, heu !.. de Paris. J'espère qu'avec Kyou vous allez vite sortir. A Djamel au QI du D1 tu le sais qu'il n'y en a pas … d'arrangement, et tous les braves qui sont avec toi ; aux poteaux de Villepinte, ils se reconnaîtront, à Osny, Mounir, Owen et à tous les braves. Tous ceux que je n'ai pas pu inscrire faute de place sur la feuille et de ma mémoire défaillante (rires). A tous les braves... Merci à vous tous l'équipe de l'ENVOLEE, je dis qu'il faut tous être solidaires.
L'UNION FAIT LA FORCE .
FORZA E DETERMINAZIONE
Y'A PAS D'ARRANGEMENT

NINO

TORTURE BLANCHE

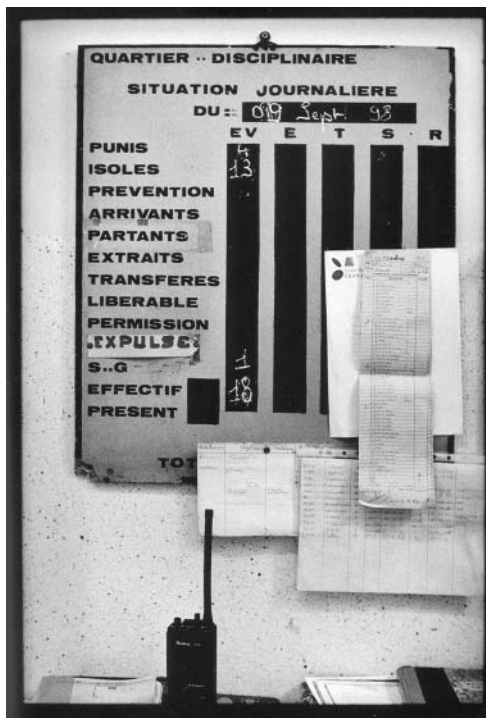
Bois d'Arcy, le 07/03/05

Tout est bien qui finit bien, enfin presque. Je suis finalement sorti de l'isolement mais l'administration ayant du mal à faire son acte de contrition et dire " excusez-nous monsieur, nous nous sommes trompés ", je me retrouve ici alors que c'est à Fresnes que j'aurais dû retourner en transit pour aller en centrale où je devrais être rapidement, aux dires du ministère. Si j'étais retourné à Fresnes, je n'aurais pas manqué de demander à voir la direction puisque tout part de là-bas. Alors qu'ici je ne peux rien leur dire. Ils ne sont pas concernés par cette affaire, encore que, faisant partie de l'organisation ils sont *ipso facto* complices passifs.

Mon recours hiérarchique, grâce à l'intervention de mon avocate au ministère et eu égard au peu de motivation de cet isolement, a donc porté ses fruits. Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est la relative rapidité avec laquelle j'ai obtenu gain de cause en 2000.

En 2001, il m'avait fallu plus d'un an d'isolement pour avoir le même résultat dans une histoire tout aussi fantaisiste que cette fois-ci. Et encore, après une erreur de procédure (renouvellement de l'isolement fait hors délai). A cette époque-là, le tribunal administratif répugnait à donner raison au détenu, estimant que l'isolement était une mesure disciplinaire et qu'il ne faisait donc pas grief au détenu. Aujourd'hui cette notion de grief existe. Lors du débat contradictoire, le directeur a d'ailleurs attaqué en disant à mon avocate : " nous sommes conscients que cet isolement fait grief à votre client mais nous en sommes encore à chercher le droit en la matière ". L'isolement est réservé en règle générale aux gens qui, aux yeux de l'AP, sont candidats à la liberté. S'il y a eu évasion, tentative ou projet concret découvert, l'AP est malheureusement en position de force et il n'y a, malheureusement, pas grand-chose à faire. Mais quand cet isolement est motivé de façon subjective (importance de l'affaire, projet d'évasion, appartenance au grand banditisme, appartenance au milieu dit "extrémiste", infos reçues par la police ou l'administration et non prouvées), il n'est absolument pas motivé au regard des textes, et un recours hiérarchique dans un premier temps, puis administratif dans un second temps, devrait désormais apporter des résultats, à mon avis. Si la décision est prise par le tribunal administratif et que l'administration reste sur ses positions, la remise en détention normale peut malheureusement être différée.

CHRISTIAN



NON A L'ISOLEMENT DES FAMILLES

PETITION DES FAMILLES ET PROCHES DES PRISONNIERS CONDAMNES ET DETENUS A LA MAISON D'ARRET DE FRESNES, avril 2005

TROIS VISITES PAR SEMAINE POUR TOUS LES DETENUS !!!

A la maison d'arrêt de Fresnes, les prisonniers condamnés n'ont la possibilité d'avoir qu'une seule visite de trois quarts d'heure par semaine. Les familles et proches protestent contre cette mesure toute particulière à cet établissement, et demandent que trois visites hebdomadaires soient autorisées. Pourquoi ? Parce que le rythme des visites pour les prévenus (les prisonniers non encore jugés) est de trois par semaine. Il est donc tout à fait possible d'étendre cette possibilité à l'ensemble de la détention. Parce que dans les autres maisons d'arrêt de la région parisienne, il n'y a pas de distinction entre prévenus et condamnés et que tout le monde bénéficie du rythme de trois parloirs par semaine. Parce que le décret qui précise le rythme des parloirs pour les prisonniers condamnés s'applique en fait aux conditions de détention des centres de détention et des maisons centrales : dans ces prisons les parloirs peuvent durer une demi-journée, voire une journée entière selon les établissements. C'est pourquoi, nous, familles et proches de détenus condamnés demandons que soit appliqué ce même traitement pour tous les prisonniers de Fresnes : les détenus condamnés en attente de transfert y séjournent souvent plusieurs trimestres, voire plusieurs années, et du coup subissent non seulement des conditions de détention plus difficiles que celles appliquées dans les établissements pour longues peines, mais se trouvent de plus séparés de leurs familles. Nous demandons à la direction de la maison d'arrêt de Fresnes de bien vouloir modifier le rythme actuel des parloirs pour condamnés et de l'uniformiser avec les autres maisons d'arrêt, centres de détention, maisons centrales.

A renvoyer, signé, à l'Envolée.
63, rue de St-Mandé, 93100 Montreuil

MISE EN DANGER DE LA SANTE D'AUTRUI...

Maison Centrale de Moulins, mai 2005

Par ce texte relatant point par point ce qui m'est arrivé ces dernières semaines, j'aimerais vous démontrer comment l'on traite les malades du sida dans les prisons françaises et, en même temps, vous signaler les dysfonctionnements et les dérives que nous pouvons vivre à la centrale de Moulins Yzeure sous l'autorité de M. WILLEMOT, exemple type du directeur abusant dangereusement de son pouvoir.

En effet, le 28 avril 2005, je passe au prétoire (commission disciplinaire) pour deux rapports d'incidents survenus aux parloirs quelques semaines auparavant. Je prends quinze jours de sursis pour l'un et quinze autres jours dont sept fermes pour l'autre. Les deux peines sont confondues, j'écope de sept jours de quartier disciplinaire.

Compte tenu de mon état de santé, (malade du sida avec un lourd traitement médical), j'attends la visite du médecin pour lui demander d'établir un certificat médical demandant ma sortie du "mitard".

Lors de la commission de discipline, le directeur était parfaitement au courant de mes problèmes de santé puisque j'ai déjà eu plusieurs certificats contre-indiquant mon maintient au quartier disciplinaire et au quartier d'isolement. C'est donc en connaissance de cause qu'il m'a infligé cette peine.

Le soir même, je demande à voir Mme THEVENET, médecin de l'établissement, qui passera et me donnera son accord pour établir ce document dès le lendemain.

Le 29 avril, le médecin repasse et me confirme que le certificat médical est remis à la direction par l'intermédiaire de M. DELON, surveillant chef.

Ce dernier, excédé, exigera des infirmières d'en avoir un toutes les heures, visiblement mécontent que je puisse sortir du quartier disciplinaire (QD) aussi facilement.

Le directeur, M. WILLEMOT, prendra alors la décision de me placer au quartier d'isolement pendant une période de huit jours, moyen de contourner le certificat médical.

Un placement faisant office de sanction disciplinaire de substitution.

Un premier surveillant vient donc me proposer ce placement au quartier d'isolement (QI) que je refuse puisque, j'en suis déjà sorti pour des raisons médicales il y a quelques mois et que mon état de santé n'a pas évolué depuis.

Suite à ce refus, on m'informe que j'ai un nouveau rapport d'incident pour refus d'obtempérer.

Le samedi 30 avril, je fais venir le médecin de garde qui établira un nouveau certificat contre ma présence au "mitard".

Le 3 mai je dois passer au prétoire, mon avocat n'étant pas présent, je refuse de comparaître, sentence, huit jours supplémentaires. On peut se demander pourquoi cette nouvelle peine, compte tenu des certificats médicaux contre-indiquant mon placement en ces lieux.



Le mercredi 4 mai, le Dr THEVENET me rend visite et établira deux nouveaux certificats médicaux indiquant clairement que mon état de santé est incompatible avec ces deux régimes de détention.

La direction est avisée de ces deux certificats. Dans l'après midi un premier surveillant viendra me proposer deux solutions, le placement au quartier d'isolement ou un retour en détention mais à un autre étage. Je refuse bien entendu le placement au QI ainsi que le retour en détention car je n'ai pas à subir un changement de cellule, sorte de nouvelle punition déguisée.

J'ai deux certificats qui annulent la sanction disciplinaire au QD et mon placement au QI (même si pour l'isolement il ne s'agit que d'un avis médical), je demande donc à retourner dans ma cellule d'origine, cela m'est refusé et deux nouveaux rapports d'incidents me sont signifiés.

Le vendredi 6 mai, je revois le Dr THEVENET et les infirmières qui sont atterrées par le comportement de la direction.

Le même jour, j'apprends par un ami, qui se trouve en promenade et, avec lequel je peux parler par la fenêtre, que lors de son audience avec le surveillant-chef M. MARION, ils en sont arrivés à parler de ma situation. M. MARION lui a alors révélé que le directeur, M. WILLEMOT en faisait une affaire personnelle et qu'il s'agissait d'un bras de fer entre lui et JACQUA...

M. MARION attendra le retour du directeur du centre pénitentiaire, M. PARKOUDA, pour essayer d'apaiser la situation.

Le mercredi 11 mai, ma peine de "mitard" se termine et je suis immédiatement placé au quartier d'isolement. Je finis par accepter car je dois absolument téléphoner à mon épouse qui doit subir une intervention chirurgicale assez lourde.

Après avoir reçu mon paquetage, je reçois la visite en fin de journée de M. MARION, le surveillant-chef un peu embarrassé, qui m'informe avoir reçu l'ordre express de M. PARKOUDA de me faire rejoindre la détention le soir même, pas question que je reste la nuit au QI compte tenu des certificats médicaux.

Je suis donc placé provisoirement dans une cellule en détention normale pour la nuit.

Le jeudi 12 mai, je suis affecté dans une autre cellule à un autre étage et reçois mon paquetage.

Dans l'après-midi, je dois repasser au prétoire pour les deux derniers rapports d'incidents. Mon avocat ayant une audience en correctionnelle le même jour demande le report de cette commission disciplinaire, un refus catégorique lui est signifié.

Je passe donc une fois de plus sans lui, et refuse de m'expliquer en son absence.

J'écoperai de quinze jours de confinement, cela pour un seul rapport, celui du refus d'aller au premier étage. Evidemment on ne me parle plus de celui qui concerne mon refus de placement au QI, histoire de ne pas laisser de trace.

Dans les conclusions de la commission de discipline, je trouverai cette phrase vrai-

ment faite pour se couvrir d'éventuelles poursuites judiciaires et qui ne manque pas de culot après la lutte que j'ai menée pour ne pas accepter le QD et QI et les divers certificats médicaux établis par les médecins :
" Il est coutumier du refus d'obtempérer. Son acte semble s'inscrire dans une volonté de démontrer son maintien dans des conditions d'incarcération préjudiciables à son état de santé..."
C'est une manière invraisemblable d'inverser la situation et de me rendre responsable des décisions prises par M. WILLEMOT et les diverses commissions de discipline, qui m'ont sanctionné contre avis médical, pour des refus de placement en isolement.
C'est justement cela "la volonté de me maintenir dans des conditions d'incarcération préjudiciables à mon état de santé".
On doit reconnaître que depuis le début, il y a eu une volonté délibérée de me voir au QD puis au QI, que c'est contraints et forcés qu'ils ont fini par me faire réintégrer la détention, toujours avec cette volonté de me punir puisque j'ai dû changer d'étage, de cellule et qu'en plus j'ai pris quinze jours de confinement.
Au vu de tous ces éléments, j'affirme que M. WILLEMOT a exercé un abus de pouvoir à mon encontre en utilisant tous les moyens répressifs mis à sa disposition, ceci au détriment de mon état de santé. Ce qui constitue un délit, à savoir : la mise en danger de la santé d'autrui.
On ne peut ignorer aujourd'hui que de telles situations de stress, de placement en quartier disciplinaire ou d'isolement ont des effets désastreux sur les défenses immunitaires d'un malade du SIDA, c'est d'ailleurs pour cela que j'ai obtenu des certificats médicaux.
A l'extérieur, on n'imagine même pas que l'on puisse agir ainsi avec un malade.
Il faut croire que les prisons ont leurs propres règles, leurs propres lois, ainsi un directeur peut, en toute impunité, jouer avec l'état de santé d'un détenu, donc avec sa vie.
Rien d'étonnant que M. WILLEMOT laisse un malade du sida croupir au fond d'un cachot, puisque sa responsabilité a déjà été mise en cause dans une affaire de violences contre deux détenus massacrés au "mitard" par certains membres du personnel de la centrale, faits faisant l'objet d'une plainte en cours d'instruction et qui ont été dénoncés par la Commission nationale de déontologie et de sécurité.

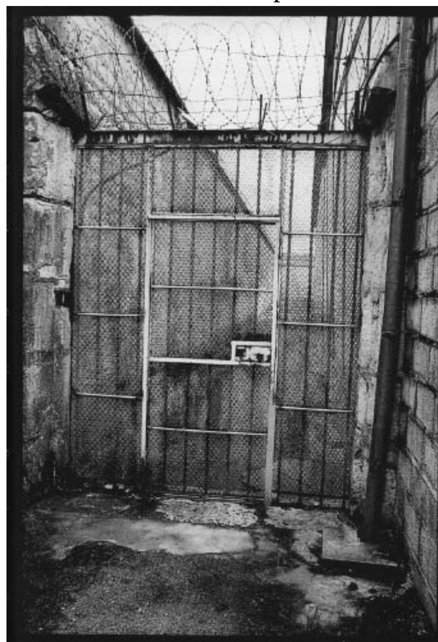
Il est important d'expliquer la situation que je peux vivre, ceci afin de démontrer que mes droits sont bafoués, que mon état de santé peut être remis en cause à tout moment, ceci au bon vouloir d'un directeur de prison.
C'est une nouvelle fois la preuve que le maintien des détenu(e)s séropositif(ve)s, en phase SIDA ou gravement malades est une injustice manifeste.
Ce type "d'anecdote" est monnaie courante au sein du monde carcéral et je ne cesserai de le dire jusqu'à ce que l'on m'entende.
C'est pour ces raisons que nous devons bénéficier de l'application de la suspension de peine prévue par l'article 710 de la loi KOUCHNER, il y a urgence !

LAURENT JACQUA

Le rapport de la Commission nationale de déontologie de la sécurité

Le rapport de la CNDS, dont nous avions publié l'enquête concernant les violences exercées à l'encontre d'André Allaix et Cyril Bastard à la centrale de Moulins en novembre 2003, a été rendu public en mars 2005. Il met en lumière quelques pratiques courantes de l'AP contre lesquelles les prisonniers se battent depuis fort longtemps : isolement, éloignement familial, conditions de soins dans les hôpitaux, utilisation d'armes, passages à tabac, mises au mitard… Nous retranscrivons ici les « avis et recommandations ». S'ils ne remettent jamais en cause les « dysfonctionnements », ils ont le petit avantage de pointer des réalités carcérales précises.
Ne nous faisons pas d'illusions, les ministères concernés, ayant déjà plaidé la méconnaissance et feint la surprise, ont assuré que tout rentrerait dans l'ordre : nous voilà rassurés… Mais cela peut toujours servir de début d'un début d'un début de jurisprudence…

Les «suicides» au mitard
La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie le 24 avril 2003, par M. Robert Badinter, sénateur des Hauts-de-Seine, des conditions du décès de M. B. S., âgé de 19 ans, qui a été retrouvé pendu, le 25 avril 2002, alors qu'il était détenu au quartier disciplinaire de la maison d'arrêt de Tarbes.
1. La Commission recommande à l'administration pénitentiaire la stricte application de la réglementation en matière de mise en prévention, notamment de l'article D. 250-3 du Code de procédure pénale : elle doit toujours être justifiée dans les faits et par rapport aux conditions du Code de procédure pénale. User à bon escient de la mise en prévention et des commissions de discipline participe de la prévention des suicides qui, pour beaucoup et notamment à la maison d'arrêt de Tarbes, sont survenus, l'année 2002, au quartier disciplinaire. Le manque de personnel, la surpopulation carcérale, l'augmentation des transferts, ne permettent pas aux surveillants de connaître les détenus, les exposent à recourir trop systématiquement aux sanctions disciplinaires.
2. La Commission, comme elle l'avait déjà fait dans le dossier 2002/30, recommande que les quartiers disciplinaires des petits établissements pénitentiaires dépourvus de gradé en service la nuit soient dotés du même dispositif d'accès en urgence à une clé des cellules dans une armoire vitrée comme cela est prévu en détention.
3. Au vu de l'augmentation importante du nombre des détenus dans les cellules disciplinaires, la Commission attire l'attention de l'administration pénitentiaire sur l'urgence à doter les quartiers disciplinaires d'un poste de surveillant fixe.



Les «suicides», suite
1. La Commission recommande, comme elle l'a fait dans le dossier 2003/26 concernant B. S., la présence constante d'un personnel de surveillance dans les quartiers disciplinaires. Elle préconise que soit revue l'organisation de la détention dans les quartiers disciplinaires, notamment

en s'attachant à augmenter les relations des détenus avec le personnel de détention. Elle préconise une gestion nominative et plus rigoureuse du registre des détenus au quartier disciplinaire.
2. Elle recommande à l'administration pénitentiaire d'étudier d'autres modalités de préparation des dossiers pour les commissions de discipline (recueil des éléments auprès des détenus et des surveillants) que celles en cours, qui consistent à confier cette tâche à des surveillants impliqués dans les situations et incidents examinés par ces instances. Elle préconise que ces dossiers soient instruits et conduits par un personnel de l'administration pénitentiaire, gradé, extérieur aux faits.
3. La Commission préconise que les observations du psychiatre et du médecin de l'UCSA soient systématiquement sollicitées lors des commissions de discipline concernant des détenus, connus ou suivis. Elle attire l'attention notamment de l'administration pénitentiaire sur l'article D. 251-5 du Code de procédure pénale qui indique : " Le président de la commission de discipline prononce celles des sanctions D. 251 et D. 251-1 (dont la mise en cellule disciplinaire) qui lui paraissent proportionnées à la gravité des faits et adaptées à la personnalité de leur auteur".
4. Enfin la Commission rappelle l'obligation des visites médicales régulières concernant les détenus en quartier disciplinaire.

L'accouchement en prison

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 10 février 2004, par M. Robert Bret, sénateur des Bouches-du-Rhône, et M. Julien Dray, député de l'Essonne, des conditions dans lesquelles Mme P., détenue à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, a accouché le 31 décembre 2003.

Quatre "principes intangibles" sont prescrits : la personne détenue ne doit en aucun cas être menottée pendant l'accouchement, c'est-à-dire tant dans la salle de travail que pendant la période elle-même de travail ; lorsque la détenue est présente en salle d'accouchement, la surveillance pénitentiaire ne doit pas s'exercer à l'intérieur même de cette salle ; l'escorte pénitentiaire devra comporter au moins un personnel féminin. Le chef d'établissement déterminera la solution la plus appropriée aux circonstances afin de désigner le personnel de surveillance féminin de l'escorte ; le cas d'accouchement est médicalement assimilable à une urgence.

L'utilisation du Taser en détention

Le 28 avril 2004, M. Robert Bret saisissait à nouveau la CNDS sur les conditions d'intervention du GIPN de Marseille à la maison d'arrêt des Baumettes le 16 mars 2004, où fut utilisé contre Mme R. le pistolet paralysant Taser W-26.
1. La Commission recommande que soit rappelé au ministère de l'Intérieur et au ministère de la Justice que toute intervention de corps de police spécialisés en prison s'effectue dans le respect des prérogatives de l'autorité compétente sur place, en l'absence du préfet : celle de l'administration pénitentiaire représentée par sa direction (article D. 266 du Code de procédure pénale).
2. La Commission recommande que soit rappelé aux fonctionnaires du GIPN l'article 9 du décret du 18 mars 1986 portant Code de déontologie de la police nationale aux termes duquel l'usage d'une arme (en l'espèce, le Taser) doit être strictement nécessaire et proportionnel au but à atteindre.



3. La Commission attire l'attention du ministère de l'Intérieur sur ce que révèle cette affaire en la circonstance, une politique de médiatisation systématique et peu maîtrisée des interventions des services de police par les fonctionnaires de police eux-mêmes.
4. Elle s'inquiète de la perméabilité active de l'institution et de ses agents aux pressions commerciales d'une entreprise privée, intéressée par le marché potentiel, très lucratif, que constitue l'équipement de la police.
5. Elle condamne la transmission par les services de police à la presse et au fabricant du Taser d'éléments sur la situation pénale de Mme R., de plus non avérés, qui lui sont préjudiciables. Elle préconise un rappel à l'ordre pour que soit respectée l'obligation de discrétion et de secret professionnel rappelée par l'article 11 du décret susvisé.
6. Elle recommande à M. le garde des Sceaux, ministre de la Justice, de tirer les conséquences de l'inobservation des articles D. 277 et suivants du Code de procédure pénale par des agents de l'administration pénitentiaire qui ont laissé pénétrer dans un établissement des personnes non autorisées.

Les ERIS

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 23 mars 2004, par M. Robert Bret, sénateur des Bouches-du-Rhône, des conditions d'incarcération de M. A. d. P. à la prison d'Angers, et notamment celles dans lesquelles une équipe régionale d'intervention et de sécurité (ERIS) opère dans l'établissement, et celles de son maintien à l'isolement de façon quasi ininterrompue depuis le 2 septembre 2002, " sans débat préalable contradictoire ".
La Commission recommande que, conformément aux textes en vigueur, le maintien à l'isolement au-delà d'une période d'un an reste exceptionnel, le prolongement d'un isolement non sollicité ne pouvant être justifié ni par des intentions anciennes d'évasion présumées ou réelles ni par la gravité des faits reprochés. Elle recommande, également, que les détenus mis à l'isolement puissent bénéficier d'activités physiques, notamment dans une salle particulière équipée à cet effet comme cela est envisagé à la maison d'arrêt de Besançon. Elle demande que dans la notification d'une décision de mise à l'isolement prise soit par le chef d'établissement, soit par le directeur régional, soit par le ministre, décision faisant grief, soit expressément indiqué que le détenu dispose de la possibilité de former un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif avec indication du tribunal compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification.
6) La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 17 mai 2004, par M. Jean-Paul Bacquet, député du Puy-de-Dôme, sur les faits qui se sont déroulés à la maison centrale de Moulins à l'issue de la prise d'otages du 24 novembre 2003.
1. Une procédure judiciaire est en cours, une enquête en cours au SRPJ de Cler-

mont-Ferrand concernant les plaintes pour violences illégitimes déposées par M. A. et M. B.
2. Sur l'intervention du GIGN, le 24 novembre 2003 : la Commission regrette que la gestion professionnelle de la prise d'otages par le GIGN qui avait trouvé une issue favorable ait été entachée par les faits qui se sont déroulés au moment de la réintégration des détenus. Elle a recueilli des témoignages divergents de la part des autres acteurs de la sécurité qui disent avoir assisté à l'intervention des gendarmes sur le détenu M. D. allant d' "une maîtrise" énergique du détenu à un "passage à tabac". Des investigations de la Commission, il ressort que le détenu M. D. a été l'objet d'une intervention brutale de gendarmes du GIGN. Il est entendu que les circonstances, le climat et l'instant étaient des facteurs de risques, notamment que la proximité, relative, des otages a pu constituer une priorité pour un rappel à l'ordre. Cependant, la Commission observe que M. D. était menotté et que sa mise à terre par deux ou trois gendarmes, acte qui n'est pas contesté par le GIGN, n'était pas le plus approprié pour sa maîtrise et son évacuation et par ailleurs était susceptible de provoquer le contraire de ce qui, semble t-il, était recherché ici : c'est-à-dire éviter une rébellion des autres détenus. M. D. a été sérieusement blessé au visage. Enfin, l'intervention violente des gendarmes sur M. D. en présence des agents des ERIS, de fait sous leurs ordres et dont c'était la première grande intervention, aussitôt connue des personnels locaux présents "un peu partout", a pu constituer une amorce pour les dérapages manifestés ultérieurement par ces personnels.
3. Cependant la Commission considère que la responsabilité des nombreux gradés de la centrale présents le 24 novembre 2003 est engagée entièrement concernant les événements ultérieurs qui ont abouti à des violences injustifiables, inadmissibles sur M. A. et M. B. lors de leur conduite au quartier disciplinaire et à leur arrivée en cellule. Elle retire du témoignage du chef de service pénitentiaire M. M. que les neuf personnels du quartier disciplinaire avaient été réquisitionnés et qu'ils étaient les seuls habilités à procéder à la mise en prévention. Elle retire des déclarations du directeur W. que des dispositions auraient été prises pour que tous les personnels soient encadrés par des gradés.
4. La Commission estime particulièrement graves et indignes les conditions dans lesquelles s'est faite l'intégration de ces détenus au quartier disciplinaire, dans la violence et avec atteinte à la dignité des personnes.
5. Elle tient pour fortement probable que des surveillants de Moulins appartenant au groupe d'intervention local, composé essentiellement de gradés de Moulins, sont intervenus, cagoulés, au quartier disciplinaire sur M. A. et M. B. avec une grande violence, à la fois en représailles de la prise en otages de leurs collègues (l'un d'eux avait été involontairement blessé) et dans une atmosphère délétère de "concurrence" avec leurs collègues des ERIS nouvellement formés.



6. Elle considère que les déclarations réitérées du directeur W. sur les fouilles à corps de M. A. et de M. B. établissent soit sa passivité soit son assentiment à des manquements graves à la déontologie alors qu'il aurait dû intervenir, signaler et sanctionner ces débordements.
7. Dans cette affaire, si la Commission a pu constater des manquements dans l'articulation entre les gradés des ERIS et le GIGN, l'absence d'articulation entre les agents des ERIS et les personnels locaux est flagrante, le 24 novembre.
8. La Commission a été confrontée à certains témoignages délibérément fallacieux, grossièrement orientés, visant uniquement à discréditer les uns ou les autres des services de sécurité, révélateurs de l'existence d'un contentieux très préoccupant entre les personnels de surveillance de la centrale et les agents des ERIS, sur lequel devra se pencher rapidement l'administration pénitentiaire pour une explicitation des missions et des limites des uns et des autres.
9. Selon l'inspection de l'AP, " les enregistrements vidéo qui proviennent des caméras disposées sur le trajet de l'atelier au quartier disciplinaire ne permettent pas de constater la commission d'actes de violence à l'encontre des détenus ". La traversée du groupe d'agents stationnés à l'extrémité du couloir où les ERIS et les détenus disent avoir été frappés n'apparaît pas dans l'enregistrement. Les caméras au quartier disciplinaire donnent des images du couloir et non des cellules où ont eu lieu les violences. La Commission qui a visité la centrale et le PCI a bien retiré des explications données sur place que la fonction d'enregistrement des caméras d'observation est actionnée, à volonté, manuellement.

1. Il appartient à la justice de se prononcer sur les responsabilités individuelles dans cette affaire de violences illégitimes sur des détenus.
La Commission recommande à l'administration pénitentiaire de mener un travail de clarification des domaines de compétence qu'elle souhaite attribuer à ses agents, surveillants de prison et agents des ERIS, dans l'intérêt des personnels concernés et des détenus dont elle a la responsabilité.
2. La Commission demande qu'une enquête soit faite par l'administration pénitentiaire sur les groupes d'intervention constitués par certains établissements pénitentiaires, que soit notamment précisée aux directeurs, la réglementation qui les concerne et que soient contrôlées leurs modalités d'intervention.
3. La Commission considère que les conditions dans lesquelles s'est effectuée la mise en prévention de M. A. et de M. B. constituent des manquements graves à la déontologie de la part des personnels de l'administration pénitentiaires.
4. La Commission considère que les conditions dans lesquelles se sont effectuées la conduite et la réintégration au quartier disciplinaire de M. A. et de M. B. constituent des manquements graves à la déontologie de la part des personnels de l'administration pénitentiaire.
Par ailleurs, la violence exercée par des membres du GIGN était excessive sur un détenu.
La Commission transmet la présente recommandation à M. le garde des Sceaux et à Mme la ministre de la Défense en vue de l'exercice des poursuites disciplinaires non seulement contre les agents qui seront identifiés par la procédure judiciaire mais d'abord contre les responsables et gradés de l'établissement dont la passivité a permis les débordements.

MARS 2005

LA RAISON D'ÉTAT A TOUS LES DROITS...

De la maison d'arrêt de Nanterre,

Bonsoir à toutes et à tous.
Voici quelques nouvelles de Kamel (alias Sofiane). Il a été condamné à neuf ans de prison ferme avec une interdiction définitive du territoire français (IDTF.). Il a fait appel et ne se fait aucune illusion sur la deuxième instance de jugement, surtout eu égard aux personnes qui risquent de le "juger" : la présidente Maurat ou le président Gauyette [?] de la 10e chambre de la Cour d'appel.
La décision était attendue, sachant que le président Vandingenen est réputé pour être un catholique traditionnaliste habitué aux dossiers de grand banditisme auquel on a fait la faveur d'avoir un dossier dit de "terrorisme". La réalité, c'est que le mandat de dépôt disait que les personnes mises en examen dans le dossier dit "Beghal" étaient supposées avoir tenté de préparer une action violente contre des intérêts états-uniens. Au procès : aucune allusion à l'ambassade des U.S.A., aucune preuve de préparatifs, des incohérences manifestes et surtout, le plus grave : la France a considéré officiellement par cette décision que des déclarations attribuées à des gens ayant été torturés aux Emirats Arabes Unis (E.A.U), en Turquie, en Tunisie, à Guantanamo et dans des bases de la C.I.A. et du D.O.D. tenues secrètes étaient considérées comme des éléments légitimes d'instruction et de jugement.
Comment peut-il en être autrement ? Lorsque la France refuse toujours de reconnaître la torture pendant la guerre d'indépendance de l'Algérie et que l'un des anciens chefs d'état-major, qui venait pérorer sur les plateaux de télé pendant la première guerre d'invasion de l'Irak, continue à dénier ses responsabilités dans les actes de torture commis pendant la "bataille d'Alger".
Certains députés de l'U.M.P. ont même suggéré de rétablir la peine de mort pour les délits et actes dits de terrorisme.
Le rendu du "jugement" contenait 120 pages qui représentaient de façon très suffisante et avec le style de la propagande, le fonctionnement d'Al-Qaida et les réseaux "dormants" en Europe.
Une seule page était consacrée aux prévenus avec trois minuscules alinéas de pseudo-démonstration :
1°) Le radicalisme opérationnel conduit inéluctablement au terrorisme.
2°) M. Djamel B. aurait pu organiser une cellule terroriste s'il n'avait pas été arrêté aux E.A.U. (torturé pendant deux mois et ramené en France suspendu comme une carcasse de viande dans un C135, les bras et les jambes menottés pendant plus de quinze heures de vol).
3°) D'ailleurs la meilleure preuve qu'il devait y avoir un attentat, c'est que les éléments pouvant servir à fabriquer du T.A.T.P. (prechlorate de tri-acétone) - un puissant explosif qui est censé être une des signatures d'Al-Qaida - a été retrouvé en Belgique dans un dossier totalement étranger aux mises en examen en France.
Qu'aurait fait la France si le 11 septembre avait eu lieu sur son territoire ? Un nouveau massacre de Sétif (8 mai 1945) dans les milieux dits islamistes ?
Pour le procès de la ratonnade de Fresnes, c'est reporté à octobre 2005.
Beaucoup de courage et de détermination à toutes et à tous.
A bientôt.

ALADIN

Quelle différence y a-t-il entre un JUGE et une PRISON ?



En PRISON, il y a des CELLULES GRISES

... DEDANS COMME DEHORS

Couvre-feu et forces d'occupation dans 25 quartiers populaires

Pendant deux mois (Février et Mars), sur décision du Ministre de l'Intérieur, vingt-cinq quartiers disséminés dans tout le pays, ont été bouclés de façon permanente. Des flics à chaque sortie du quartier installant de véritables check-points, transformant nos riantes banlieues en territoires occupés. Dans le quartier de la Reynerie à Toulouse, cette situation à été fatale pour au moins quatre jeunes (il est impossible de connaître le nombre total d'arrestations) qui ont été accusés d'avoir participé à une émeute, et de jet de cocktails molotov.
Justice sommaire.
C'est pire que l'absence de preuves ; il y a des preuves relevant de la police scientifique qui innocentent les prévenus (abscence de trace d'hydrocarbure) et le policier « témoin » ne reconnaît aucun d'entre eux. Pourtant la peine tombe comme un couperet pour ces jeunes dont l'un d'entre eux vient déjà de passer deux ans en préventive pour être finalement acquitté, 6 à 9 mois de prisons ferme.
Pour qui connaît la sévérité actuelle des tribunaux, ce jugement équivaut à l'aveu de leur innocence.
Les jeunes et leurs familles ne se laissent pas faire, font appel et se mobilisent, conscients que la justice ne cédera pas sans rapport de force.
Le jeudi 9 juin, l'appel du jugement a eu lieu, alors que le président du tribunal et la police présente ont multiplié les provocations pour créer l'incident et pouvoir faire évacuer la salle. Les soutiens nombreux ont fait preuve de patience pour soutenir les prévenus jusqu'au bout.

« On demande de toutes parts aux habitants de nos quartiers de faire confiance à la police et à la justice. Quelle leçon peuvent-il tirer aujourd'hui pour eux-même ? Nous ne comprendrions pas que la justice se prononce autrement que pour la relaxe.(...) Nous restons mobilisés. »

TRACT DU COMITÉ DE SOUTIEN

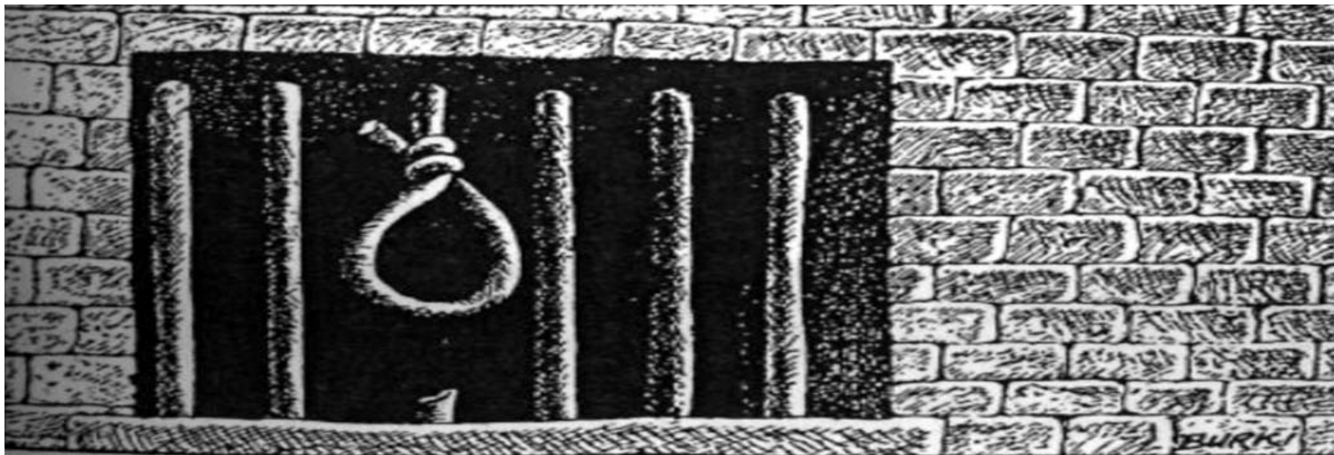
L'ÉTIQUETTE COLLE À LA PEAU

Maison d'arrêt de La santé, le 16/04/05

Cela fait un moment que je n'ai pas pris ma plume pour vous donner les brèves de mes murs de honte!!
Oui, j'avais quelques " travaux " à finir en urgence… Oh, ce n'était pas la gouttière à raccrocher, ou la fenêtre à isoler, non non, le pavillon est très cossu, bien exposé, plein nord et surtout bien agencé avec tout l'indispensable à souhait !
Bon assez pleuré de rire, c'était juste quelques devoirs scolaires. La seule chose bénéfique que l'on peut tirer de ces jours inutiles à crever… Hier encore, le numéro Serge, dit Brewster, grabataire à souhait, se traînant entre deux infirmières, bouteille d'oxygène tirée par une troisième, revenait de sa nuit interrompue (et finie à l'infirmerie) pour être confortablement étalé sur son lit douillet, tellement plus souhaitable que l'hôpital ! Mais lui ne s'appelle pas " PAPON " : et les lois ne sont pas applicables pour tout le monde, vous le savez bien mieux que moi.
En parlant de loi, je vous joins le visa qui n'autorise pas l'ENVOLEE a pénétrer en prison. Je suis d'accord avec la solution que vous proposez de l'envoyer à nos familles, plutôt qu'il ne soit " perdu " à la fouille.
J'aurais plein de choses à dire sur la victimisation(NDLR, cf dossier « victimes »), notamment que je trouve ce mot laid pour tout ce qu'il signifie. Je n'ai pas vraiment l'impression que la victime est celle que l'on cite mais plutôt un outil que l'on a créé et que l'on manipule à souhait, tel Frankeinstein ou Quasimodo ou même plus bestial : les loups !
Bien qu'ils ne s'attaquent pas à l'homme, on en a toujours eu peur et ça continue aujourd'hui. L'étiquette ne change pas, elle exclut du groupe.
Pourquoi cherche-t-on à victimiser ? Ça on ne peut le comprendre ou du moins en deviner les motivations ! Mais pourquoi certains "se" victimisent ? A qui la faute ?
Si tu ne portes pas telle ou telle marque, si tu n'écoutes pas telle musique ou style, si tu ne fumes pas, si tu ne bois pas de vin à table en famille, si tu ne te sens d'aucune influence religieuse, si tu es d'une autre couleur de peau, si tu as tes premières règles ou tes premières érections, si l'homme pisse assis (pas comme les chinois mais comme le fait la femme) et bien d'autres encore, alors tu es fautif, exclu et raillé !! Et donc, ceux qui n'admettent pas de telles " normalités " anormales, doivent accepter de subir l'isolement des autres, qui te croisent sans dire bonjour.
Oui, rien que ce geste anodin, c'est d'une telle violence !!
Bon, sinon je suis à peu près d'accord avec tout ce qui a été dit dans d'autres lettres, même si parfois au début je ne comprenais pas où ils voulaient en venir, ce sont de bonnes directions du sens de la victimisation.

Avec toute mon amitié

ERIC



Y'EN A MARRE DE LA PROVOC'…

Maison d'arrêt de La Santé, le 28/01/05

Comment au 21ème siècle peut-on laisser l'administration pénitentiaire se gargariser à gorge déployée sur un ou plusieurs détenus qui ont choisi à un moment ou un autre de s'élever contre son injustice?
Certains détenus sont condamnés trois fois : une fois par la justice, une fois par l'éloignement familial et géographique, et une autre fois par l'A.P.(Administration Pénitentiaire) elle-même qui se refuse à faire passer le courrier en temps et en heure, laissant toujours dans l'incertitude et l'ignorance le détenu qui se préoccupe des siens. Sans compter le pouvoir du "NON" qui monte à la tête de certains surveillants qui jouent avec les nerfs dans l'espoir de recevoir une patate qui leur permettrait dans un premier temps de se plaindre auprès des syndicats prétextant qu'ils manquent d'effectifs, dans un deuxième temps de se prendre quinze ou vingt jours d'ITT (Interruption temporaire de travail) pour se la couler douce aux frais de la CPAM(Caisse primaire d'assurance maladie) et enfin pour s'offrir une vengeance qu'ils auront préalablement fait mûrir durant l'arrêt de travail.
J'en ai pour preuve un maton qui m'a fait de la provoc' dans la cellule, rapport à une sale attitude qu'il a eue, et contre laquelle je m'étais rebiffé. J'ai simplement fait preuve de plus de vice, ce qui n'a pas été très difficile, pour éviter la baston… Peut-être n'aimait-il pas les blancs, ce qui justifierait cette attitude !!
Je ne suis ni le Zorro des temps modernes, ni même un des révoltés du Bounty, simplement un détenu qui demande que les droits de l'homme ne soient pas bafoués dans une enceinte déjà suffisamment triste et trop corrompue.

YVES

ANDRE ALLAIX LACHE PAS L'AFFAIRE

En novembre 2003, André et Cyril Bastard faisaient « une prise de parole » à Moulins. Suite à une plainte déposée et une ténacité rare, André parvenait à obtenir une enquête de la CNDS au sujet des violences dont ils furent l'objet après leur reddition. Malgré les « lenteurs » administratives, son combat continue. (Cf Envolée N° 11,12 et 13)

Nous n'avons jamais eu de droits

Saint-Maur, le 22 mars 2005

Bonjour à vous toutes et à vous tous, mes chèr(e)s ami(e)s.
Ce jour, l'ignomnie m'a encore côtoyé... non venue de moi, mais bien présente en ces lieux inhumains !
La belligérance de cet Etat, de ces institutions ; avec cette attitude belliqueuse, ces méthodes mesquines. Tous ces qualificatifs ne sont que les tristes reflets de cette nation, pays de France, patrie des Droits de l'Homme !!!
Aujourd'hui encore, aujourd'hui toujours... cet Etat exerce la censure. Je vous ai déjà longuement informé des tortures physiques et morales perpétrées sur ma personne. Vous osez, malgré les menaces d'Etat, du ministère de la "justice", les publier... les lancer sur les ondes hertziennes.
Tout mon profond RESPECT vous est acquis.
Tout mon plus profond dégoût se dirige, tel une ogive prenant sa vitesse, comme mon poing sur la gueule d'un facho, tel un cheval fou... en direction de ceux et celles qui, malgré des faits graves et avérés, se bornent à jouir de cette impunité institutionnelle.



Aujourd'hui encore, aujourd'hui toujours ; aujourd'hui, oui, mon sang a circulé vitesse grand V dans mes artères ! Dur de garder son sang-froid, de ne pas laisser parler sa foi... je n'ai pu qu'essayer, aujourd'hui encore !
Essayer de faire valoir ce qu'ils nomment "droit"... aujourd'hui toujours, ils me laissent entendre que je n'en ai plus !!!
Ma seule réponse : nous n'en avons JAMAIS EU !!!
Selon eux, l'article D.414 du CPP. (Code de Procédure Pénale) justifie la retenue de ce courrier : ils m'ont bloqué l'Envolée... m'ont dit qu'il n'y avait pas de preuves, que la "justice" ne s'était pas prononcée, que le rapport de la CNDS. (Commission nationale de déontologie et de sécurité) ce n'était rien...
J'ai donc répondu que dans cette corporation, cette institution pénitentiaire, tous s'étaient balancés les uns les autres mais que selon leur dires, il n'y avait pas de preuve !
Alors, que l'Etat et ses sbires m'attaquent en diffamation !!! Je n'attends que cela.

les maux des prisons ne franchissent pas les portes-fenêtres des ministères.

Saint Maur, le 24 mai 2005

Bonjour à vous toutes et à vous tous,
Plus trop de nouvelles d'moi... pas de souci, j'reste branché !
Enfin !?! J'reste branché, j'reste branché...! Les murs font quand même obstacle aux mots ! Alors les nouvelles nous parviennent par bribes... surtout quand le propos tourne à la prise de conscience, à la prise de position, etc...
Mais bon, bien que tout soit mis en œuvre pour que les maux des prisons ne franchissent pas les portes-fenêtres des ministères, selon leurs textes, nous aurions le droit de correspondre, alors je prends l'stylo... bien que des courriers d'amis soient photocopiés, et même photocopiés sur une des pages de la lettre ! donc illisible... bien que mon journal, le vôtre, ne me parvienne jamais ; j'vous écris ces 2-3 lignes. Pour rester branché... et censuré.
Qu'est-ce que je peux vous dire sur Saint-Maur que vous ne sachiez pas ?
Côté procédure, je réfléchis dans mon coin... croyez-moi, je ne lâche pas ! N'ayez pas de doutes bien que mon stylo fatigue... je ne cesse pas d'écrire. Sauf que désormais, nous sommes passés à un autre niveau et que... pour ne pas changer : pas de bon = qui a des idées = baveux, Deschamps : pas d'nouvelles... voilà l'blême ! Mais bon ; pour l'moment, les mesures "diciplinaires" ont été prises, bien qu'on sache que Bauer (ancien directeur de Moulins) est au ministère, au moins il n'est plus à Moulins ; etc, etc...
Pour ce qui est du reste, croyez-moi, je n'ai jamais cessé de croire à un putain de débat, devant la justice ou ailleurs...
Je vous dis, je vous écris cela parce que je ne veux pas donner raison à ceux qui disent que ça ne sert à rien... aidez-moi à trouver un baveux solide, engagé et pas fixé sur le blé et là, le débat aura lieu bientôt... Sans ça, nous devrons faire avec nos moyens, et donc ne pas aller trop vite ; pour ne pas risquer de tout faire " choire ".

Sinon, ben... pas grand-chose de nouveau. Je salue bien tous ceux qui sont retenus dans les QI (Quartier d'Isolement) et particulièrement "Le Lait", il se reconnaîtra (j'ai bien reçu ta lettre). J'espère que la santé est avec toi, je pense bien à toi et je ne t'oublie pas. Ne lâche pas le sport ; face à ce fascisme social, il ne nous reste plus que la force et la détermination. Et avec ça, avec cette force déterminée... et nos idées, envies, etc., on est plus forts qu'eux ! Enfin tu sais tout ça, alors je ne me fais pas de soucis !!! Bise à toi.
Voilà, pour une fois je passe mon petit message. Bien que je sois de retour en MC (Maison Centrale), je n'oublie pas les compagnons dans les QI. Je vous salue et vous accompagne comme je le peux.
De mon côté, j'occupe les journées au sport et au travail "psy-

chique", lecture, informatique, etc ; j'essaie de ne pas me laisser bercer par la routine du quotidien carcéral.
Bon, je n'ai pas grand-chose à vous dire, sinon vous raconter une journée de placard... ce qui ne servirait à rien; au bâtiment C nous sommes une bonne dizaine à être chaque jour en promenade, à faire du sport... les autres, nous ne les voyons pas !
Bref, à Saint-Maur comme ailleurs, les dernières mesures de "sécurité intérieure", comme nous le savions, n'ont fait que diviser un peu plus les gars. C'est bien ça le plus grave... le mépris des uns pour les autres !
Comme nous le disons chaque jour, beaucoup se sont trompés, se trompent encore d'ennemi... ou alors se sont laissés abattre, cérébralement, psychiquement !
Plus le temps passe (ces dix dernières années...) et plus ça se dégrade violemment !
Plus aucune compassion... même plus de compassion ! Eh bien non, l'ambiance générale, principale, majoritaire... elle est axée vers le "je ferme ma gueule, je dis bonjour, merci, au revoir...".
- Combien sont morts emprisonnés ?
- Combien ont perdu la raison ?
- Combien...
Certainement de trop ; c'est trop, mais trop peu nombreux à refuser cette mort lente !!!
- Combien... combien de nous sortiront avec la tête sur les épaules ?
- Combien de nous... sortiront ?
- Combien ?!?
Sur cette question, j'm'en vais écouter un peu de zik. Restez forts, courageux et déterminés. Et je l'espère ; restons droits face à ça !
Car l'ignominie belligérante absurde ne devrait que nous rendre plus forts. Les souffrances infligées... Ne nous laissons pas prendre par la haine, aidons-nous les uns les autres. Au moins, de la compassion... Avec tout mon respect.



Le cellulaire, ça use!

Saint-Maur, le 13/05/05

Petit moment de la journée… tout à l'heure, un surveillant vient en promenade pour me dire que je suis appelé au A (bâtiment où les audiences ont lieu). Je n'ai écrit à personne, je n'ai rien demandé, je n'ai pas envie d'y aller, donc je lui dis (au maton) que je n'y vais pas. Il revient 10 minutes plus tard pour me dire que les gendarmes sont là pour le prélèvement d'ADN, que si je n'y vais pas, je sais ce qui m'attend ! Je lui demande si ce message lui a été transmis ou s'il est de lui, et je lui réponds que ça me fait rire… ou presque !! Bref, un 1/4 d'heure plus tard, c'est un bricard qui vient me voir au «beau» milieu de la promenade pour me dire : « On ne peut pas vous prélever de force, mais au moins allez voir la personne qui est venue… pour discuter ! » Discuter de quoi ! ? ! Donc, ne voulant pas aller plus loin dans la connerie, je lui demande si au greffe il y a bien des dossiers sur chacun d'entre nous, (il me répond que oui) je lui dis que si les «gen-gen» faisaient bien leur taf ils se rendraient compte que mon ADN y figure ; qu'il m'a été prélevé en 2002 à Moulins ! Donc, avant de venir avec un discours agressif, avant exécution des ordres, il ferait bien de vérifier si ceux-ci sont viables. Cela prouve une fois de plus qu'à tous niveaux, en «justice», en zonz ou en social, l'état français et tous ses pions sont incapables de gérer ce cher pays de souffrances qu'est la France !

24/05/05
Je viens de toucher ta lettre avec accusé de réception ; mais elle était illisible, vu qu'elle avait été photocopiée sur elle-même, en surimpression. Le directeur (malin) me convoque pour m'expliquer qu'il est «désolé» de cette «maladresse» qui n'est due qu'à un pauvre maton…

01/06/05
Suite aux exactions de la centrale de Moulins :
A 8h15 ce matin le maton vient me dire que je suis extrait. A cette date, je devais passer pour l'appel des parties civiles (matons) à Riom… Le proc m'avait écrit pour me faire savoir que je ne serais pas extrait… J'avais écrit… Bref tu peux imaginer ce qu'a pu être l'audience ! J'ai laissé parler… J'ai affirmé, documents à l'appui, qu'à cause de nos dénonciations (revendications du 24/11/03), nous avions été les «victimes», parmi tant d'autres hommes détenus, d'actes de torture, du sadisme social de bourreaux et d'assassins… J'ai remis devant une foule de baveux une copie du rapport de la CNDS (de Truche en l'occurrence) ainsi que divers autres documents (dont la lettre que j'avais envoyée aux services de Perben, transmise à la cour d'appel…). C'est en délibéré jusqu'au 18 juin.
Je les lâche pas, je vais m'allonger, le cellulaire ça use ! ! !

Hasta siempre.
André

INSISTANCE DE PERSONNES EN DANGER

Je vais vous expliquer comment j'en arrive à écrire une lettre ouverte au magistrat instructeur en charge du dossier de mes fils par le biais d'une comparaison : imaginez qu'une équipe de mecs mal intentionnés débarque chez des gens, l'arme au poing, et menace de les tuer. Les agressés détestent les armes ; cependant, un des agresseurs a laissé son glock sur un guéridon, et un des agressés l'a remarqué. Deux solutions s'imposent à lui : soit, en pure truffe, il le signale à son agresseur, « Si je puis me permettre, vous avez laissé traîner une arme chez moi alors que je les déteste. Pouvez-vous la reprendre ? ». Ou alors, seconde option, il s'empare du calibre en disant, « Assez rigolé ! Tout le monde se barre avant que je bousille une ou deux rotules !!! » C'est un choix, ou tu subis ou tu réagis.

Monsieur le juge,

Monsieur Cros magistrat instructeur
T.G.I. de Créteil
94000 Créteil

OBJET: conditions de détention de Cyril et Christophe Khider ; pièces à verser au dossier.

Hôpital Cochin, le 13 mai 2005.

Vous n'êtes pas sans savoir que je suis gravement malade ; je vous ai fait parvenir à différentes reprises, par le biais de mes avocats, des certificats médicaux attestant de la gravité de mon état ainsi que de la nécessité de transfusions bimensuelles dont dépendait mon pronostic vital l'année dernière déjà quant à ma fille, c'est l'enfant la plus âgée encore en vie après une contamination mère-enfant par le V.I.H. – d'après les associations et les hôpitaux.

Aujourd'hui encore, en ce mois de mai 2005, c'est de la chambre d'hôpital où je subis ma enième transfusion de plaquettes que je vous écris, une nouvelle fois, afin d'attirer votre attention sur les conditions de détention ultra-délétères que subissent mes enfants Cyril et Christophe Khider depuis pas mal de temps.

Leurs conditions de détention s'aggravent actuellement ; la volonté de les briser psychologiquement s'exprime par les transferts incessants et les brimades quotidiennes dont ils font l'objet.

Ma belle-fille, les enfants de mes fils, ma fille et moi faisons les frais de cette volonté de détruire par le biais de trajets usants qui nous pompent tout notre budget et le peu d'énergie qui nous reste à ma fille et à moi.

Ces trajets imposés par la froide machine judiciaire et administrative précipitent le pronostic de morbidité lié à l'extrême fatigue et au stress permanent découlant de ce tourisme carcéral ; ils méritent le nom de torture, puisque le pronostic vital est engagé. Continuerez-vous à en être le complice muet donc consentant ?

En fait, le but de cette lettre, outre de vous informer, est qu'elle soit versée au dossier afin qu'elle soit lue au procès d'assises de mes enfants, Cyril et Christophe, vu que je ne suis pas sûre de tenir la distance sur le plan physique compte tenu du rythme soutenu et stressant que vous m'imposez.

Un double sera envoyé à la CNDS en la personne de monsieur TRUCHE par le biais d'un parlementaire, plusieurs autres aux avocats ainsi qu'à différents médias dont le journal l'Envolée auquel je collabore, vu la confiance toute relative que j'ai en votre institution depuis que je la pratique régulièrement.

La pénitentiaire s'acharne sur Cyril ; elle lui fait payer avant le jugement légal la tentative d'évasion pour laquelle il est incarcéré depuis quatre ans par des moyens divers et variés, où l'humiliation et les pressions diverses sont l'axe d'un fonctionnement sadique au quotidien.

Faire craquer mon fils Cyril : la pénitentiaire a tout à y gagner pour tenter de justifier au procès le fait qu'un des surveillants aie tiré malgré les consignes très claires stipulées dans la circulaire de madame LEBRANCHU à tous les chefs d'établissements pénitentiaires. Cette circulaire précisait que dans l'éventualité du survol d'une prison par un hélicoptère dans le but d'aider à une évasion, il ne fallait absolument pas tirer sur l'appareil ; à cause du réservoir de kérosène, je suppose.

Or, c'est le contraire qui s'est produit, comme l'attestent la balle reçue à deux centimètres du siège de la pilote, son témoignage, celui de mon fils Cyril et de plusieurs prisonniers, sur les quelques 250 environ, qui se trouvaient sous l'appareil à l'occasion de leur promenade quotidienne, soit autant de morts potentiels si l'hélicoptère était tombé. Un vrai carnage ! Personne n'a été entendu, pas même le moindre présumé innocent !

D'autre part, j'ai une cassette vidéo des différents journaux télévisés (dont celui de CANAL+) relatifs à cette tentative d'évasion. On peut y constater lors de la réunion des surveillants juste après la reddition de mon fils Christophe que les propos et le ton employés sont édifiants quant à l'ambiance générale durant cette prise d'otages. Lorsque les deux surveillants relâchés s'expriment à propos de Christophe, ils le font sans animosité en le nommant à chaque fois par son prénom, ce qui, vous en conviendrez, est extrêmement rare dans ce type de contexte, où la violence est censée être maximale, hautement traumatisante, donc victimisante.

Ce qui m'amène à la réflexion suivante : comment se fait-il que ces «victimes» manifestent tant de considération pour leur supposé «bourreau» qu'elles nomment par son prénom ? Pourtant, dans le cadre d'un statut victimaire comportant en filigrane les notions de réparation, de punition et de vengeance, elles devraient transparaître dans leurs propos par un ton beaucoup plus agressif comme dans nombre d'histoires similaires, beaucoup plus virulent, traduisant un lourd climat de peur et de tensions émotionnelles intenses.

J'estime que cette cassette devrait figurer au dossier de l'instruction comme premier élément à décharge, étayant les déclarations de mes fils et celles de divers témoins non entendus pour la majorité d'entre eux. Le souci d'impartialité et de recherche de la vérité est sûrement votre motivation principale.

En outre, les membres du jury populaire qui sera constitué lors de ce procès sont en droit d'avoir connaissance de toutes les pièces relatives à la compréhension du dossier. Ils pourront dès lors se faire une idée beaucoup plus précise de la personnalité et de la motivation réelle de mes enfants.

Je ne puis accepter sans intervenir que la justice, aidée de la

pénitentiaire, ne troquent l'histoire d'amour de ces deux frères, dont l'un vient sauver la vie de l'autre condamné à une peine d'élimination de trente-sept longues années, contre un profil de gangsters ultra-organisés et sanguinaires agissant sans états d'âme.

Cyril n'a pas supporté de savoir Christophe réduit à vivre trente-sept ans dans 9m² vingt-trois heures sur vingt-quatre, sans aucune autre perspective ou proposition qu'une perfusion d'oubli.

C'est pourquoi je me bats depuis quatre ans pour que soit cité ce super-flic du RAID qui est intervenu lors de la prise d'otages, négociant dix-sept heures durant avec mon fils Christophe, en tant que psychologue ; il serait donc susceptible de pouvoir en dresser un portrait beaucoup plus précis que celui d'un expert l'ayant rencontré moins d'une heure en dix ans.

A ce propos nous avons pu constater l'extrême fragilité et le peu de fiabilité de certaines déclarations d'experts lors du très médiatique procès d'Outreau.

Puisque ces brigades d'élite sont paraît-il ce que la profession a de meilleur, pourquoi ne pas entendre ce monsieur qui m'a téléphoné à plusieurs reprises dont deux fois à deux jours d'intervalle après la fin de la prise d'otages ?

Ce policier m'a obtenu un parloir de plus d'une heure et demie à l'issue de la reddition de mon fils alors qu'à peine transféré dans une nouvelle prison, il était censé aller tout droit au mitard pour une durée d'un minimum de quarante-cinq jours. Ce monsieur m'a rappelé le lendemain pour me demander si tout s'était bien passé avec mon garçon, me précisant qu'il était prêt à témoigner quant à la personnalité de celui-ci.



C'est une première dans les annales de ce type d'intervention ; il serait dommage que les jurés ne profitent pas de ce témoignage capital tant pour Christophe que pour leur compréhension du dossier.

Qu'on n'objecte pas à cette demande un quelconque syndrome de Stockolm, parce qu'à mon avis, cela ferait de ce syndrome une véritable pandémie due au seul charisme de Christophe. Il convient alors de se poser les vraies questions quant à sa personnalité. Je vous ai du reste exposé une partie de ces éléments dans un précédent courrier, resté lettre morte.

Cela fait quatre ans également que je réclame les fameuses cassettes «égarées» par ANTENNE 2 et que vous avez fini par obtenir il y a peu.

Il a fallu que je harcèle mon avocat, maître Pierre Lumbroso, pour qu'il exige de faire verser au dossier, par un moyen ou un autre, la cassette d'un reportage sur l'INA (Institut National de l'Audiovisuelle) diffusé par FR3 dans lequel était précisé que depuis les années cinquante, tout ce qui est diffusé à la télévision sans exception, même la plus insignifiante des émissions, est archivé et gardé, d'où l'impossibilité pour ces cassettes d'avoir disparu.

Quatre années que je subis les abus en tous genres dont cette fouille à corps plus qu'humiliante, outrepassant le droit le plus élémentaire et le plus fondamental et pour laquelle une plainte a été déposée. Par deux fois, comme vous le savez, j'ai été extraite du rang de la file d'attente à la prison de Luynes où je me rendais pour la première fois en juillet dernier, pour être fouillée nue devant des boîtes aux lettres, pieds nus sur du béton, sans que la surveillante présente ne veuille me rendre mes tongs comme je le lui demandais.

Le plus horrible a été cette abominable inspection de pratiquement tous mes orifices ; pour inspecter les plus intimes, il m'a été demandé de tousser plusieurs fois en écartant les jambes et de tourner sur moi-même, nue, les bras levés.

Malheureusement pour moi, je n'avais d'autre choix que d'accepter si je voulais voir mon fils que je n'avais pas vu depuis quatre longs mois faute de moyens.

Encore une fois ce n'est que la perspective de voir mon fils après avoir traversé la France du nord au sud qui m'a fait accepter de subir cet acte de torture morale et physique sans aucune justification plausible. Je vous rappelle que tout contact physique avec mon fils est rendu impossible par une mesure hygiaphone : une double vitre de plexiglas qui sépare mon enfant de ses visiteurs.

Quel objectif cherche-t-on à atteindre, sinon une fracture psychologique de mes enfants en agissant de façon que la famille craque et abandonne à l'usure ?

Ça fait également des mois et des mois que Cyril demande à suivre des cours *intra-muros* puisque ceux qu'il avait commencé à prendre par correspondance ont dû être abandonnés à cause des transferts incessants et de plus en plus éloignés, des cours qui disparaissaient de son paquetage ou de son courrier ; tout ça l'a empêché de suivre cet enseignement.

Il a donc demandé au directeur de Fleury-Mérogis de prendre des cours par le biais du GENEPI intervenant en prison.

Tout est fait pour qu'il abandonne son projet en le changeant de cellule et d'étage au lieu de le mettre à celui de ceux qui étudient. Au contraire, alors que sa mesure d'isolement a été levée depuis décembre 2004, il est sans cesse placé dans des cellules grillagées qui valent à la France d'être régulièrement condamnée à de lourdes amendes par la cour européenne.

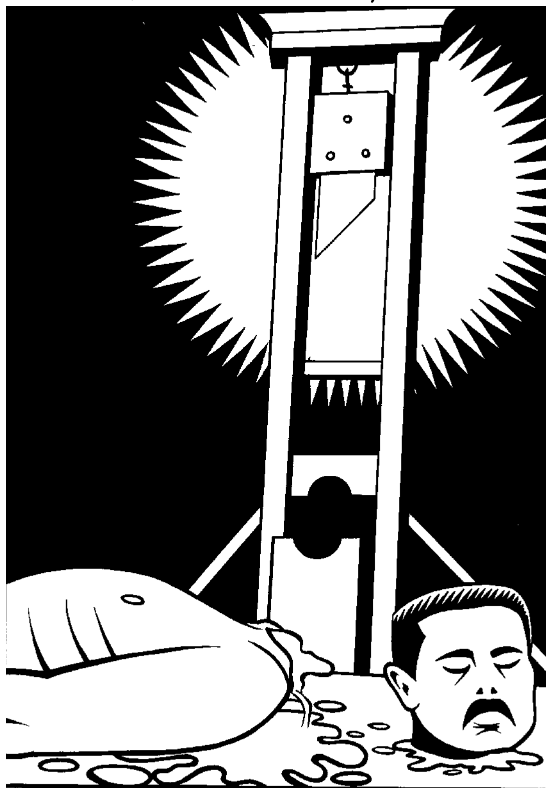
En outre j'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi Cyril n'a toujours pas rencontré le psychologue qu'il a demandé à voir depuis des mois également.

Il a par ailleurs déposé une plainte avec l'aide de son avocate Delphine Boesel, suite à l'intervention musclée de surveillants masqués qui l'ont attrapé à plusieurs, pour ne pas dire à plus de dix, l'ont immobilisé, lui ont arraché ses vêtements et lui ont écarté les cuisses dans le seul but de l'humilier. Elle a été classée sans suite mais une plainte avec constitution de partie civile a été déposée, ce genre de «débordements» étant de plus en plus utilisés pour briser l'individu. La pénitentiaire qui table sur le silence des concernés en raison de leur difficulté à parler librement de ce qui touche au dernier rempart de leur dignité, leur virilité ne prend ainsi que peu de risques.

Comme Cyril refuse d'être la victime consentante de ce genre de pratique, j'ai usé de trésors de diplomatie pour qu'il ne «pète pas les plombs» dans un acte de désespoir vengeur ; il a décidé de briser le silence en portant plainte, même s'il ne se fait guère d'illusions quant au résultat.

Son avocate a réussi à faire sortir Cyril du quartier d'isolement où il se trouvait de façon arbitraire puisque la pénitentiaire n'avait pas respecté les délais prescrits par la circulaire NOR JUSE 9840065 du 14 décembre 1998.

A l'issue de cette décision, et avec votre accord, il a été transféré à la maison d'arrêt de la Santé où il n'est resté que quatre jours, pour être transféré de nouveau à Fleury pour le seul motif qu' « il y avait trop de prisonniers du même profil dans cet établissement». Comme si la pénitentiaire et la justice ne connaissaient pas le nombre exact de détenus de profil identique qu'elles broient entre leurs hauts murs avant de le transférer.



Dans cette hypothèse, elles considèrent mon fils et beaucoup d'autres détenus comme de vulgaires paquets de linge, des sous-hommes, se mettant ainsi sur un pied d'égalité avec les célèbres prisons d'Abou-Graïb et de Guantanamo.

Aujourd'hui, Cyril se trouve au quartier disciplinaire, au mitard, simplement parce qu'il n'a pas voulu changer de cellule une nouvelle fois pour les raisons suivantes : il était à peine rentré du terrain de sport, en sueur ; le directeur a demandé à le voir pour lui signifier qu'il devait immédiatement déménager une seconde fois de cellule en moins d'un mois, sans même prendre de douche, pour intégrer une cellule du premier étage grillagée semblable à celles du quartier d'isolement, prouvant une fois encore l'animosité de l'administration pénitentiaire à son égard.

Je vous rappelle que cette mesure d'isolement a été levée le 20 décembre dernier par le tribunal administratif. Donc, une fois encore, la loi ne s'applique pas à tout le monde de la même façon, et elle me semble souple et adaptable avec nombre de subtilités pour qui sait la manier et détient le pouvoir.

Lors du prétoire, après avoir prononcé une condamnation à 15 jours de cachot dont sept avec sursis, le directeur, en présence de l'avocate de Cyril, a précisé « avoir les moyens nécessaires pour le faire sortir du mitard » s'il refusait d'en sortir à l'issue de ces huit jours de condamnation comme il a apparemment menacé de le faire dans le seul but d'être entendu.

Quand on sait que le cachot est la punition suprême, le chantage ultime, que va-t-il trouver pour punir Cyril cette fois-ci – un nouveau placement à l'isolement ?

Je me fais énormément de souci quant à l'issue de cette nouvelle mesure disciplinaire.

Il y a aussi ce nouveau transfert que vient de subir mon fils Christophe vers la prison de Perpignan, après deux mois à peine passés à celle de Moulins ; et avant, il y a eu celles de Grasse, Luynes, Lyon, Strasbourg et toutes celles de l'Ile-de-France, toujours dans des conditions extrêmes. Or, il est aisé de constater que Christophe qui est un calme n'a aucun rapport d'incident en détention, sauf pour refus de se baisser et tousser en montrant son postérieur.

Ce qui prouve une fois encore l'acharnement vengeur des institutions face à une tentative d'évasion. Vouloir s'extraire d'un tombeau mortuaire ou d'une situation aliénante vous classe en tête de liste sur l'échelle des valeurs liées à la dangerosité des individus incarcérés, loin devant les tueurs en série et autres violeurs d'enfants.

Il n'y a là aucun jugement moral ou de valeur ; seulement le froid et implacable constat d'une maman qui s'interroge sur l'avenir (carcéral) de ses enfants.

Christophe ne voit plus sa fille depuis plus de trois ans, quant à Cyril il a dû au début de sa jeune paternité refuser que sa fille vienne le voir dans les bras de sa mère au parloir, parce qu'elle ne pesait que 960 grammes à sa naissance. Les transports en commun jusqu'à Rouen auraient présenté un trop grand risque de contamination pour une grande prématurée.

En outre, il avait dû faire trois mois de mitard (limité à 45 jours par la loi), soit Noël, le jour de l'an, et son anniversaire, pour se faire entendre et transférer sur la région parisienne afin de voir sa fille sans la mettre en danger ; ce que les institutions n'ont pas su faire malgré leur discours vertueux sur le maintien du lien familial.

Donc, cette soi-disant volonté tant judiciaire que pénitentiaire de privilégier les liens familiaux ainsi qu'une éventuelle réinsertion n'est que de la poudre de perlinpinpin distribuée aux médias comme un anxiolytique de masse destiné à endormir la conscience d'un public susceptible de se poser des questions.

Tant que des individus seront privés du droit à la dignité, brimés, assujettis ou torturés, qu'ils seront enfermés leur vie durant sans comprendre le sens d'une telle peine, dépossédés du moindre espoir, ils fabriqueront dans leurs têtes des milliers de grappins et autres hélicoptères pour s'extraire de l'inexorabilité mortifère de leur situation carcérale.

Personne ne peut espérer garder des moutons dans des constructions prévues pour y enfermer des loups. Dans des conditions de détention aussi concentrationnaires, seul l'esprit de meute s'amplifiera malgré la volonté de séparation qui sous-tend cette politique ultra-sécuritaire. Cette situation hautement délétère est le terreau de rebellions largement justifiées.

En envoyant Christophe à quelques mille kilomètres de sa famille dont les deux membres les plus importants à ses yeux sont malades, a t-on un autre but que celui d'essayer de le faire également craquer ?

Il ne voit plus sa fille à cause de ses conditions de détention et d'isolement exceptionnelles, notamment la mesure hygiaphone - dignes d'un autre temps où la barbarie était la règle ; elles le coupent à jamais du monde des vivants de façon délibérée, dans le seul but de servir l'actuelle politique qui distille la peur et l'humiliation à des fins d'exemplarité pour pérenniser son avènement, son pouvoir et sa toute-puissance.

Votre fonction vous impose l'impartialité et vous engage à prendre en compte tous les éléments utiles pour faire la lumière tant sur les faits que sur la personnalité de mes enfants.

D'avance, je vous remercie, et vous prie d'agréer, monsieur le juge, l'expression de mes salutations distinguées.

Catherine Charles

LA RÉCIDIVE : A L ´ AMÉRICAINE

Après le vote de lois sécuritaires et plus précisément de la loi Perben sur le traitement de la criminalité organisée, les législateurs avaient prévu de s'occuper de ce qu'ils appellent les multirécidivistes. La nomination de Clément au ministère de la Justice n'a rien de rassurant à cet égard. Loin d'être un inconnu, c'est le penseur et le préparateur des différents projets de lois, tous aussi répressifs les uns que les autres, sur cette forme de prévention qu'est l'enfermement continu. Sarkozy, qui a toujours affirmé que le modèle américain du *three times you're out* était le meilleur, n'a pas caché, loin s'en faut, ses intentions en revenant au ministère de l'Intérieur. Il faisait de la lutte contre la récidive et de la protection des victimes son enjeu prioritaire… Ca promet.

Dès l'été 2004, le gouvernement, après le vote des lois policières et judiciaires, commençait à imaginer un nouveau texte sur le traitement à accorder aux « récidivistes ». Sa logique est simple : il s'est doté des moyens et règlements nécessaires pour pouvoir enfermer tout ce qui le gêne : petite délinquance, mouvements sociaux, en bref tout ce qui permet aux pauvres soit de survivre, soit de s'organiser pour refuser cet état de fait. Mais comme on ne peut pas garder les condamnés éternellement en prison, et vu que la guillotine a été supprimée, il faut trouver une solution pour contrôler tous ceux qui, une fois libérés, ont l'outrecuidance de continuer à ne pas se soumettre aux lois ; ceux qui sont prioritairement visés sont nommés sans équivoque par le premier rapport du 21 juillet 2004 :

« Malgré cet engagement sans précédent contre la criminalité, l'on doit craindre que les forces de l'ordre continuent de se heurter dans les quartiers difficiles à un noyau dur de délinquants multirécidivistes. Sitôt sortis de prison, généralement après que la justice, souvent dès leur minorité, a épuisé toutes les ressources des alternatives aux poursuites ou à l'incarcération, ils reprennent leur activité délinquante sur le territoire qu'ils se sont appropriés et sur lequel ils entendent jouir d'un pouvoir absolu. Ces individus exercent des pressions verbales et physiques sur les autres habitants qu'ils font vivre dans la peur et l'angoisse, rackettent les commerçants, font fuir médecins ou pharmaciens, mettent à néant les efforts des associations de réinsertion et font obstacle, par tous moyens, à la présence de policiers qu'ils considèrent comme des intrus. Cette situation insupportable doit prendre fin. »

De plus, la définition actuelle de la récidive leur paraît aussi trop souple (on sait pourtant combien le casier judiciaire tout délits confondus est déterminant dans les condamnations). Les législateurs souhaiteraient étendre dans les textes la notion de récidive à l'idée, non plus de la réitération d'un même délit, mais au fait même de se soustraire aux lois ; on ne s'attacherait plus aux faits précis, mais à l'individu capable de tels faits :



« Sauf pour les délits punis d'au moins dix ans d'emprisonnement, la récidive légale délictuelle énoncée à l'article 132-10 du code pénal a un caractère spécial. Or, pour répondre aux problèmes actuels, il s'agit moins de savoir si un délit identique ou assimilé est réitéré par son auteur mais si le comportement délinquant perdure quelles que soient les formes que prend cette délinquance. Le casier judiciaire type d'un « caïd » de quartier est généralement diversifié : une condamnation pour infractions à la législation sur les stupéfiants ou pour vol côtoie une condamnation pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, pour violences, pour port d'arme prohibé ou encore pour rébellion. La proposition crée donc une récidive générale de crime ou délit à délit dont le premier terme est indifférent à la peine encourue, qui commence à compter à partir de la troisième condamnation, s'applique durant un délai bref de deux ans et a pour seul effet de donner la possibilité au juge d'ordonner un suivi socio-judiciaire. Cette disposition ne fait pas disparaître le jeu normal de la récidive de droit commun. Sauf pour les délits punis d'au moins dix ans d'emprisonnement, la récidive légale délictuelle énoncée à l'article 132-10 du code pénal a un caractère spécial. »

Sarkozy lui-même avait proposé la création de centres pénitentiaires où seraient enfermés pour une période indéfinie ceux qui ne veulent pas se laisser contrôler, mais pour le moment le gouvernement a dû, après des protestations, se ranger à l'idée que les magistrats n'étaient pas encore prêts à appliquer une telle justice et qu'ils trouveraient des biais pour contourner cette mesure des peines- plancher dont le ministre de l'Intérieur avait vanté les mérites.

Le gouvernement ne pouvait pas non plus faire voter pour le moment de budgets pour la construction d'autres prisons étant donné que le programme des nouvelles 13 000 places n'est toujours pas achevé et que les budgets sont déjà engloutis dans diverses poches. Ah, le bâtiment…

Reste donc le placement sous contrôle judiciaire. Ses formes actuelles sont pour eux trop souples et ne constituent pas une pression suffisante : *« En effet, les moyens dont dispose aujourd'hui la justice pour assurer le respect des mesures de surveillance, de contrôle et d'assistance destinées à prévenir la récidive sont nécessairement très relatifs. Les services de probation, les personnes physiques ou morales en charge des contrôles judiciaires et même les services de police ou de gendarmerie ne peuvent exercer qu'un contrôle périodique qui ne peut donner que des informations limitées sur la vie réelle du condamné. »* Il reste donc cette nouvelle trouvaille, le bracelet électronique, dont les possibilités techniques ont été bien étendues dernièrement, puisqu'elles permettent de suivre au mètre près les déplacements d'une personne à l'aide d'un système de localisation par satellite et d'émetteurs miniaturisés qui rend possible le contrôle intensif des gestes les plus quotidiens.

Quelques mois plus tard, en décembre 2004, messieurs Clément Pascal (le tout nouveau Garde des sceaux) et M. Léonard Gérard déposaient un autre projet de loi qui *« visait notamment à permettre au tribunal de l'application des peines (sic), saisi par le juge de l'application des peines avant la fin de la peine, de placer les personnes condamnées pour infractions de nature sexuelle sous surveillance électronique mobile à leur sortie de prison pour une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans par périodes renouvelables de 5 ans pour les condamnés pour crime. Elle proposait également d'inclure le placement sous surveillance électronique mobile parmi les mesures pouvant être prononcées dans le cadre de la peine de suivi socio-judiciaire. Le rapport de la mission d'information parlementaire suscitait en outre l'intérêt du Gouvernement. »*



Le gouvernement a pris acte de ce projet et désigné une *« mission de réflexion et de proposition autour du thème du placement sous surveillance électronique des criminels les plus dangereux ayant purgé leur peine »* dont les premiers objectifs sont determiner *« les personnes susceptibles de faire l'objet du placement sous surveillance électronique mobile »*, de définir *« une procédure juridique de ce placement et des modalités de son suivi »*, d'étudier *« la faisabilité et la fiabilité de ce dispositif »* et d'estimer *« les coûts de mise en œuvre d'un tel dispositif. »*.

Tout comme les recherches autour des utilisations policières et judiciaires de l'ADN, l'objectif du pouvoir de contrôle n'est plus seulement de développer les pouvoirs disciplinaires capables d'assurer une stabilité au système capitaliste mais aussi de s'assurer de la traçabilité de l'individu. Là encore le schéma est simple : cette société génère toujours plus de misère, donc ce mouvement général exige toujours plus de sécuritaire par le renforcement de surveillances en tous genres : on connaît déjà les méfaits de la vidéosurveillance et du passeport anthropométrique. Aux yeux des legislateurs, ces méthodes ne sont que des solutions toutes relatives, non pas d'un point de vue « humanitaire », mais en termes d'efficacité. Allonger les peines jusqu'à perpétuité ne suffit pas à écarter définitivement de cette société ceux qu'elle qualifie d'individus « *d'une dangerosité exceptionnelle* », voire de *«prédateurs»*. L'idée d'un contrôle permanent est l'application d'une nouvelle trouvaille technologique ; toujours, comme on peut le voir, au service du progrès et du bonheur… des possédants.

LE PROJET DE LOI élaboré par MM. Clément et Léonard

«Le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM) répond aux attentes de nombreuses associations de victimes.
Selon Monsieur Patrice KATZ, directeur de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, le PSEM pourrait être un outil utile pour les délinquants dangereux notamment les délinquants liés au grand banditisme qui ne sont pas suivis à leur sortie. Certains services de l'Etat voient dans le PSEM un outil supplémentaire pour l'exercice de leurs missions. Le Colonel GADEL, chef du bureau de la police judiciaire à la direction générale de la gendarmerie nationale, considère que se priver du dispositif sous prétexte qu'il pourrait être contourné, serait aussi peu sensé que renoncer à la prison au motif que des condamnés pourraient s'en évader.
« Le Général PARAYRE, directeur général de la gendarmerie nationale, confirme qu'un gain de temps appréciable pourrait découler de la détermination certaine de la présence ou de l'absence de tel délinquant placé sous surveillance électronique mobile à proximité du lieu de commission d'une infraction. Il estime également que le PSEM aiderait la gendarmerie dans son travail de prévention de la délinquance. Il ajoute que le dispositif pourrait aussi être envisagé pour le contrôle du respect des interdictions de séjour. »

Les propositions
La mission formule 10 propositions relatives au cadre juridique à retenir et aux moyens à mettre en oeuvre. La mission a eu le souci de faire en sorte que ses propositions s'insèrent le plus harmonieusement possible dans le droit pénal et la procédure pénale existants.

Proposition 1 : Un auteur consentant, une durée limitée, une victime prise en compte :
- Le recueil du consentement du futur placé
- Une durée de 2 ans maximum,
- L'enquête relative à la prise en compte de la victime.

Proposition 2 : Les personnes susceptibles d'être placées sous surveillance électronique mobile. Pourraient ainsi être placées sous surveillance électronique mobile les personnes ayant commis une infraction pour laquelle une peine de réclusion criminelle ou une peine d'emprisonnement d'au moins 5 ans est encourue.
Proposition 3 : Le PSEM comme un moyen du contrôle judiciaire, une peine ou un aménagement de peine et non une mesure de sûreté.
Le PSEM peut être ordonné par le juge d'instruction, la chambre de l'instruction ou le juge des libertés et de la détention dans le cadre du contrôle judiciaire de la personne mise en examen pour le contrôle des obligations suivantes de l'article 138 du code de procédure pénale.
Proposition 5 : La création d'un fichier nominatif des personnes placées sous surveillance électronique mobile à la disposition des forces de police ou de gendarmerie à des fins d'enquête judiciaire et conservant les données nominatives des personnes placées ou ayant été placées sous surveillance électronique mobile.
Proposition 6 : Une nouvelle mission pour l'O.C.P.R.F.(Office central chargé des personnes recherchées ou en fuite).
Proposition 7 : Une nouvelle mission d'évaluation de la dangerosité des condamnés pour les prochains centres de ressources régionaux.
Proposition 8 : Le choix d'un prestataire de service privé.
Proposition 9 : Création d'un corps spécialisé d'agents de surveillance au sein de l'administration pénitentiaire, un nouveau métier pénitentiaire, de nouvelles ressources.
Proposition 10 : La nomination d'un chef de projet entouré d'une équipe pluridisciplinaire.

Ici, tout passe par l'arbitraire, la subjectivité et la revanche

La Santé, mars 2005

Ceux qui aiment les hommes détestent profondément ce qui les opprime.
Jean-Paul Sartre

Chers animateurs, la communauté basque a observé une grève de la faim du 15 au 27 mars au regard des présentes doléances relevant d'un contexte national mais toutes aussi effectives et vérifiables à la Santé.

La banalisation de la situation s'est traduite par une absence de soins, cette prise en otage de l'état physique ne rencontrant que l'imperméabilité des actuels gestionnaires. Voici une nouvelle expression du mépris porté aux minorités considérées comme quantité négligeable.

Au-delà de la réclamation légitime d'un statut politique, certaines de leurs exigences se rapportent au "tout-enfermé", puisque la Santé est un laminoir de personnalité autant qu'un broyeur d'Etat concassant ceux qui refusent d'abdiquer et tentent de préserver leur identité.

Ici, la précarité est telle que la survie est un axe commun. Intellectuelle, cette dernière se résume le plus souvent à la portion congrue puisque les formations sont inexistantes là où les cours sont clairsemés. Quant à celle physique, il tient de la superfétation d'évoquer le régime dont nous relevons tant la disette caractérisant cet établissement contraste avec son lieu d'implantation. *In situ*, qui penserait que la Santé puisse être ravitaillée par les corbeaux? Et pourtant l'indigence alimentaire est notre lot quotidien autant que la cherté du peu de produits disponibles nous ramène à une économie de subsistance. Dans le XIVe, dès que le marché noir aura repris ses droits, les cartes de ravitaillement seront imprimées.



Dans un autre domaine, pensiez-vous que les études aient valeur d'amendement aux yeux des administrateurs locaux? Que nenni. Une telle déduction est caduque. J'en veux pour preuve l'exemple d'un codétenu inscrit dans un *cursus* de lettres modernes et qui n'avait aucune difficulté à percevoir un quota raisonnable de RPS (Remises de peines supplémentaires) jusqu'à l'obtention de sa licence. Celle de sa maîtrise relevait du barême de la loi Perben 2 et surtout d'une nouvelle JAP. (Juge d'application des peines) possédant une définition particulière de l'encouragement. Dès lors, il lui fut royalement concédé un mois de RPS., avant un départ en CD (Centre de détention), là où ses efforts ont été assurément, différemment appréciés! Très symptomatique du climat local, qui n'a cure du mérite. Ici tout passe par l'arbitraire, la subjectivité et la revanche.

Plus avant, certains rapports de comportement destinés aux jugements d'assises ont des relents vomitifs tant ils reflètent un désir de nuire à dessein, de descendre en flammes les intéressés. Que le premier ou la première frustré(e) venu(e), travesti(e) en laquais administratif et planqué(e) sous l'autorité d'une fonction puisse participer à une élimination sociale, au regard de sa mauvaise foi, de ses ressentiments ou d'une désinhibition vengeresse, prend un caractère grave. Se peut-il qu'un non-voyant soit premier de cordée ?

Je souhaiterais ouvrir une parenthèse sur la gent féminine en milieu carcéral, non pas celle qui endure notre sort commun et subit souvent plus qu'il n'est rapporté, mais celle qui a charge de nous garder. Voici quelques années, il nous avait été affirmé que leur intromission dans l'appareil répressif (expression inélégante, j'en conviens) visait à détendre le climat carcéral. Or, obligé d'admettre que leur introduction (oui, je sais) a faussé la donne. La plupart d'entre elles se comportent en viragos désireuses d'affirmer leur statut "professionnel" (...). Ces zélatrices sont à l'origine de nombreuses bravades, génératrices de nombreux incidents -au détriment du détenu, cela s'entend. Il convient de souligner cet état de faits.

(...)En jouant du registre provocation-repli, parfaitement conscientes que leur collègues, hydrocéphales virils, tireront profit de la situation au moment dit, témoigne de la perversité dont elles peuvent faire preuve. Dans un tel contexte, on saisit que la préservation de l'intimité d'un détenu, en ce qui concerne certaines, n'est qu'une priorité mineure. De fait, ce n'est plus la parité qui est dérangeante, c'est l'esprit qui s'y rattache.

Bonne continuation.

XAVIER

Gestion du matériel humain

La Santé, avril 2005

Un constat sous formulaire, d'une entière subjectivité, est élaboré après la première nuit d'incarcération, lorsque le néo-détenu a déjà enduré les prémices du processus d'abaissement, à savoir le questionnement militaro-pénitentiaire de l'équipe de garde, une douche nocturne, sytématiquement froide et dénuée de produits de toilette, ainsi qu'un premier contact avec la promiscuité puisqu'il est immédiatement intégré à la collectivité cellulaire.
Dès le lendemain, le plus souvent impressionné et dans un état d'hyper-émotivité, alors que son désarroi ne rencontre qu'une indifférence administrative, il est entendu, entre autres, par un membre féminin de la direction ayant à charge de décoder sa loquacité ou son silence. Sournoisement, l'apprentie freudienne profile son contour psychologique, assistée de la même compétence intellectuelle qui l'a réduite à exercer ce pis-aller professionnel. Son omniscience interprète le comportement de l'intéressé afin de déterminer quelque velléité suicidaire.


mutinerie à la prison de femmes de Turin

Qui oserait adhérer à une telle ineptie? Comment ne pas entrevoir, une nouvelle fois, par le biais d'une telle situation, la gestion perverse du matériel humain dont fait montre cette administration? Quant à concevoir une stratégie d'évitement suicidaire, c'est lors d'une phase transitoire qu'elle peut naître, en amont de tout contact avec l'engeance pénitentiaire. C'est à cet instant qu'il conviendrait de déterminer la précarité psychique du concerné et non en attribuant une aptitude paramédicale à des frustrés de concours exorcisant leur mal-être existenciel dans une autorité de fonction. Il serait lacunaire d'ignorer notre bon médecin. Pétri de compassion, il a de cette sensibilité "teutonique", de celle du docteur Josef, rappelez-moi son nom, celui-là même qui avait obtenu un C.D.D.(Contrat à Durée Déterminée) en 1943, lui aussi attendait les nouveaux venus, c'était sur les quais d'arrivée de Birkenau...
A bientôt,
Cordialement.

XAVIER

L'indigence culturelle est une assurance sécuritaire

La Santé, le 20 février 2005

Merci pour l'entretien de Charlie (Bauer, voir Envolée 13, NDLR) et ce retour aux vraies valeurs !!! Nullement archaïque, aucunement érodé, le propos est toujours authentique. Sa génération nous a carcéralement obtenu ce que nous avons été incapables de préserver, ne serait-ce que l'accès au savoir auquel il fait référence. Actuellement, la dissuasion pédagogique s'insinue malignement et l'érudition est *non grata*. Dans le microcosme carcéral, l'indigence culturelle est une assurance sécuritaire. Ils s'attellent à la friche des esprits car abêtir un groupe revient à le canaliser autant que les virtualités ludiques permettent de le contenir. Dorénavant, les guerriers *Play-Station* ont pris l'ascendant dans la place, teneur Chamallow, toutefois...
A savoir que la paranoïa administrative tient en suspicion l'aspect émancipateur des études et qu'idiotifier concède une gestion absolue. Dès lors, il ne faut guère s'étonner d'un autisme carcéral croissant. Nier les réalités et se replier sur soi-même attribue une protection et engendre l'indifférence. Il leur a suffi de segmenter l'ensemble pour obtenir la léthargie désirée, quiétude à la clé. Entre Fractures d'une vie et les appâts débilitants, où va la majorité ?(...)
Concernant les ERIS (Equipe régionnale d'intervention et de sécurité), ce collectif répressif constitué de nostalgiques des QHS (Quartier de haute sécurité) fera tôt ou tard les frais de ses exactions. A l'instar des voltigeurs de Pasqua, ces groupuscules de nervis n'ont qu'une existence éphémère. Là encore, ce qui est à craindre et par conséquent fâcheux, c'est que l'un d'entre nous soit une victime définitive de leurs agissements car c'est au mépris de toute considération humaine qu'ils interviennent. Toutefois, leur précarité procède de leur statut ambigu. Ils n'ont aucun ancêtre administratif et à ce titre, c'est sur le terrain pénal qu'il convient d'amenuiser leur potentiel, voire de l'annihiler. Ils ne sont que la forme aboutie de la phobie sécuritaire d'une hiérarchie ivre de pouvoir et ne peuvent se recommander d'aucun antécédant -pourrait-il y avoir à leur bénéfice une jurisprudence du tabassage ? En d'autres temps, les "illuminés" d'Outre-Rhin avaient activé de telles unités, leurs résultats sont toujours débattus...
Alors quand je vois nombre d'"intellos" pénétrer ici-même en safari carcéral, prétendûment réceptifs à la condition du détenu et feignant d'ignorer les réalités, j'en conclus que leur aveuglement est propice à leur lâcheté et que ces modèles de courage ne nous sont d'aucune utilité tant il est vrai que l'accouplement d'un loup et d'une hyène serait contre-nature.
(...) Prenez soin de vous et continuez ainsi,
Bien cordialement,

XAVIER

Grâce aux Basques, les promenades reprennent un peu de couleurs

La Santé, le 8 mars 2005

Jeudi 24 février, 1ère division "le purgatoire", Bastille du XIVème. Angel Cruz Arrozpide dit Kiskou, détenu basque, vient d'achever sa séance de musculation et s'apprête à rejoindre les douches, passant outre l'aval du roquet de service. Il s'y dirige et commet un crime de lèse-abruti car ici, l'hygiène quotidienne n'est ni un acquis, ni un droit, tout au plus une faveur consentie au regard des rapports entretenus.
Le zélateur d'étage n'admet pas cette incartade, froissé par le mépris de son autorité transparente. De fait, il en vient à fermer l'arrivée d'eau et à repousser le transgresseur hors du local alors que son clone en charge de l'étage supérieur vient lui prêter main-forte.
Si le ton est élevé, notre camarade n'est, par nature, nullement agressif. Toutefois, le dernier arrivé juge bon de le ceinturer par-derrière alors que le premier lui assène un violent coup de poing à la face, ce qui lui a occasionné -et nous ne l'apprenons que récemment- un éclatement de la pommette lié à une fracture. De là, il est traîné manu militari, dévêtu, jusqu'au mitard -avec les excès laissés à votre imagination. Il y stagnera plusieurs heures dans le plus simple appareil, attendant un iota d'humanité. Rapidement transféré sur Osny, il a écopé de vingt jours de quartier disciplinaire qu'il n'a heureusement pas effectués: sanction illégitime qui n'est qu'une parade à toute entreprise pénale. Il ne suffit pas de frapper, il faut aussi assumer. Et là, force est de constater que l'inteligentsia locale est aussi héroïque que sa valetaille. Forcément: ajoutons une syllabe à correction, et voilà la correctionnelle qui se profile... Pas bon, pour les plans de carrière, si les arrivistes viennent à être cités !!!


mutinerie à la prison de femmes de Turin

Le tourisme carcéral et les rotations érosives ne peuvent oblitérer certains stigmates. De toute manière, il est hors de question de banaliser ou de taire ce type d'abus.
De tels agissements ne sont pas fortuits. Nombre de garçons ont été évincés dans une dernière "valse" répressive alors qu'ils présentaient des profils paisibles; leur tort essentiel résidait dans une réclamation de l'application des droits, en l'occurence Kiskou qui, après presque deux années de présence, était par sa pondération et son bon-sens le porte-parole de sa communauté, statut rédhibitoire dans un périmètre où les despotes administratifs supportent difficilement l'acquiescement !
Présentement, il existe des interventions agencées dans un esprit d'épuration afin d'éradiquer le chiendent vivace nuisible à la dominance locale. Danger, la provocation est un levain autant que leur mitard un fond de commerce et leur prétoire une petite entreprise qui ne connaît pas la crise...
Il n'est pas un mois où nos camarades basques n'organisent un sit-in revendicateur avec des pannonceaux de doléances en appoint. c'est peu, mais essentiel car s'ajoutent à leurs convictions un esprit clanique et une barrière linguistique qui les préservent et les singularisent de la torpeur ambiante. Grâce à eux, les promenades reprennent un peu de couleur. Dois-je préciser que dans l'échelle répressive, ils relèvent d'un barême particulier? Ce n'est pas sans leur adhésion que j'ai rédigé cette modeste contribution, simple témoignage de ce qu'endure l'humain au centre d'une capitale prétendûment représentative des droits de l'homme.
Kiskou, je ne sais si tu es en fréquence mais nous, on ne t'oublie pas.

XAVIER

Pour l'AP, mieux vaux dix suicides qu'une évasion

Le 23 mars 2005

Le suicide *intra-muros*
La prison est une zone contre-nature, un milieu hostile où la pression exercée est si importante qu'elle en devient délétère. La captivité, c'est le poids des attentes sociales et familiales, c'est l'isolement progressif conduisant à une perte de repères. L'enfermement, c'est autant l'impossibilité de s'intégrer à un monde violent que l'inadaptation à un contexte brutal corrodant le tempérament et le caractère. Dès lors, la conscience ploie sous un fardeau trop lourd à porter. Insidieusement, la culpabilité travaille l'âme, être "dedans", c'est être coupable, et les idées noires envahissent le quotidien.
La claustration, c'est la dépréciation de soi, c'est le travail négatif de la conscience sur l'idée que l'on a de soi-même, c'est les effets opérés sur une constitution psychiquement faible et c'est forcément l'augmentation des risques d'un comportement suicidaire. Lorsque la conscience malheureuse devient un mal radical et lorsque les pulsions mortifères supplantent l'instinct de survie, existe-t-il un moyen d'échapper à ce tragique destin? Le suicide, c'est le mépris de la vie corrélé au mépris de "Sois !", c'est une stratégie d'évitement, plutôt partir que subir. C'est une logique de fuite, plutôt périr que souffrir. Le suicide d'un être, c'est la faillite d'un homme qui ne porte plus en lui les capacités, l'énergie et la volonté de réaction face à l'adversité. C'est avoir la force de ne plus avoir la force de vivre.
Est-ce que la prison accomplit sa mission en libérant par le chanvre ? Est-ce que sa responsabilité légitime l'évasion par la mort ? Et peut-elle étancher sa soif vengeresse en distillant le trépas ? Autant de questions suscitant une introspection métaphysique pénétrant une sphère à laquelle la finitude humaine se devrait de s'interdire l'accès...
"Mieux vaut dix suicides qu'une évasion!", scandent-ils; la prison serait donc ce justicier définitif, détenteur de survie ou dispensateur de mort ? Même s'il existe et existera fatalement un pourcentage sociétal entretenant le mal sans espoir d'amendement, même s'il existe une paucité humaine sur laquelle rien -sauf l'usure temporelle- n'a de prise, doit-on pour autant déclencher en elle l'irréversibilité d'un processus létal ?
De fait, comment assimiler ces sentences à la résonnance de mort sociale ? Et comment admettre ces condamnations à l'anomie affective incitant à agir contre soi-même ? Ne faut-il y voir un retour informel à la sanction absolue ? N'y a-t-il pas lieu de constater l'inanité d'un système confondant réprimer et supprimer ?
Dans ce milieu fragilisant existe l'idée forte d'un lien entre soi et autre chose, entre la finitude et l'infini, entre le crépuscule et le néant, et certains plus que d'autres appréhendent d'être entraînés vers le bas, là où l'on se retrouve face à sa nuit sans possibilité de retour. Une disparition volontaire est toujours un énorme gâchis.

XAVIER

SI VOUS VOULEZ PARTICIPER A UN GRAND CONCOURS DE NOUVELLES

Racontez ce que vous voulez en six pages maximum.
A tous les coups on gagne !

Ce « concours » vise à établir un lien entre les détenus qui veulent se lancer dans l'écriture et des acteurs de l'édition (écrivains, dessinateurs et éditeurs).

Les œuvres seront sélectionnées par d'ex-détenus reconvertis dans le dessin ou l'écriture. Les auteurs dont les textes seront publiés gagneront un certain nombre d'exemplaires du recueil, édité et mis en vente en 2006.

Les textes choisis seront édités dans un recueil.

Tous les participants pourront choisir un livre d'après une liste qui leur sera envoyée après la date de clôture du concours, fixée à fin janvier 2006.
A vous de jouer !

Envoyez vos œuvres avec vos coordonnées à

LA PIEUVRE
(Association de promotion du texte et du dessin)
141 rue des Cités
93300 Aubervilliers

J'ai passé plus de dix-huit ans dans les prisons espagnoles et françaises. Je n'ai appris que ce que n'importe quel prisonnier apprend très vite: la prison est une usine irrationnelle qui ne peut jamais rien donner de bon. Seul un système politique et social malade a besoin de prisons; non pas pour se faire soigner, mais pour se perpétuer.
Je vous embrasse
Saluten!

FERNANDO

A BAS LA PRISON

Les fascistes et les oppresseurs
De tout pelage
Savent que pour soumettre l'individu
Pour soumettre les peuples
Il faut d'abord les briser
Dans leur dignité

Et il arrive
Que cette loi non-écrite
C'est la seule qui règne en prison
Qui s'y oppose risque sa vie
Ou même la raison.

Bref,
que les
choses
soient claires

On n'a pas le choix
On est bien d'accord avec vous
Camarades de l'Envolée:
A bas les prisons!

Fernando

Autour du faux

D'une préhistoire de ma mémoire
Reviennent des idées humaines
La faim pour la mort
La peur pour la haine
La vie pour l'amour
Qui dira le mammouth et le cri des chasseurs
L'art sous une peau de bête
Refrain:
Autour du feu
Brûle le faux
La préhistoire de ma mémoire
Détient les valeurs anciennes
L'instinct pour loi
L'élément pour dieu
La nature pour pouvoir
Qui dira les mammouth et le cri des chasseurs
L'art sous une peau de bête
Refrain:
La préhistoire de ma mémoire
S'abstient des pensées cartésiennes
La femme pour saisons
Le besoin pour question
Le présent pour raison
Qui dira le mammouth et les yeux des chasseurs
L'art sous une peau de bête
Refrain:
Dans la préhistoire de ma mémoire
S'éteignent les sauvageries saines
Le sexe? Civilisé
Le fauve? Domestique
La liberté? Moderne
Qui dira le mammouth et le cri des chasseurs
L'art sous une peau de bête
Refrain:
La préhistoire de ma mémoire
M'entraîne aux chasses incertaines
Les tripes pour religion
Le courage pour massue
Trente-deux dents pour diplôme
Une banque pour mammouth
Je dis la société et la mort des voleurs

L'art sous la peau du crime?

Hafed

PROCES FRANQUISTE EN EUSKADI

C'est un procès très particulier qui s'est ouvert le 7 février 2005 à Madrid. Par son ampleur d'abord, puisque défileront pas moins de 257 inculpéEs, comme aux plus belles heures du franquisme. Par sa dimension politique ensuite, car ce méga-procès est l'aboutissement d'une gigantesque procédure judiciaire ouverte en 1998 par le juge Baltazhar Garzon, contre le mouvement social Aberzale (gauche patriote basque).

Ce dossier (le 18/98) se base sur la théorie de " l'entourage de l'E.T.A " enoncée dès 1996 par l'ancien ministre de l'intérieur du Parti Populaire (PP), Jaime Major Orejà ; toute organisation politique, sociale, associative se définissant comme de la gauche aberzale (patriote) fait partie intégrante de l'organisation clandestine de lutte armée. Se basant pour cela sur le " dédoublement " d'E.T.A, qui, en 1974, sentant proche alors la mort du franquisme, développe des activités culturelles et politiques, jouant la carte de l'ouverture politique que rendrait possible la nouvelle démocratie.

Au départ, notre très démocrate juge Garzon (le tombeur de Pinochet) avait prévu un seul et unique dossier, mais devant le manque d'enthousiasme de ses pairs (qui annuleront les premières procédures), il se pliera à quelques règles de droit et ouvrira un dossier par " cas ".

Il s'agit de juger les activités politiques et sociales publiques de ces groupes. Ces procédures, en théorie, menées pour enquêter sur des délits de terrorisme, concernent en réalité des activités publiques menées aux yeux de tous. Aucune arme ou explosif n'apparaît, pas plus d'attentat ni d'assassinat, ni d'ailleurs de groupe armé. Il s'agit juste de présomptions d'aide à l'activité d'un groupe terroriste. Délit qui c'est considérablement élargi depuis le 11 septembre, s'il était jusqu'à présent nécessaire pour être inculpé, d'avoir des relations avérées avec un groupe terroriste et ses pratiques armées; dorénavant, il suffit que l'activité sociale aide, facilite, rende possible d'une quelconque manière les objectifs du terroriste pour que l'activité soit considérée comme terroriste. Il s'agit donc très clairement de la criminalisation des objectifs.

Chaque dossier, bien que séparé, fonctionne suivant la même logique, simple et efficace. On procède d'abord à la collecte des " preuves " constituées par les documents et activités publiques; le travail est aisé. On les fait ensuite viser par des experts de la police ce qui permet de créer la " preuve d'expert du renseignement " (sic), identifiant les objectifs de l'organisation (association, entreprise ou autre) avec ceux de l'E.T.A . Ensuite, c'est l'inculpation pour le délit sus-nommé d'aide à l'activité d'un groupe terroriste, de quelques personnages centraux de l'organisation ciblée (leur existence publique facilite grandement leur identification et leur arrestation), et le tour est joué.

Le résultat de ce montage juridique est l'incarcération en détention provisoire (séquestration) de centaines de personnes, des libérations sous caution de 3 000 à 150 000 euros qui constituent une véritable extorsion de fond du mouvement social basque . La gauche aberzale visée représente des centaines de milliers de personnes -aux dernières elections européennes 120 000 électeurs sur une population globale de 3 millions d'habitantEs se sont prononcés en sa faveur-ce mouvement n'a rien d'un groupuscule. Et quand bien même, on peut s'étonner (mais il ne s'agit là que de la confirmation d'une tendance générale) que notre Europe démocratique accepte de tels agissements en son sein. Où sont les citoyenNEs indignéEs ?

Les différents gouvernements de l'Etat espagnol utilisent depuis de nombreuses années l'épouvantail du terrorisme basque pour criminaliser de nombreux mouvements sociaux. Il suffit à certains journaux de dénoncer des liens ou des voyages aux pays basques pour parler de terrorisme. En Espagne s'est développé un véritable cordon sanitaire idéologique autour de la lutte basque, permettant cette boucherie judiciaire, ce carnage carcéral.

Mandat d'arrêt européen.

L'occasion était trop belle pour se priver d'employer les derniers artifices de la législation européenne. Il est désormais possible d'arrêter dans n'importe quel pays de l'union une personne ayant commis un délit même si l'acte incriminé n'en constitue pas un dans le pays où a lieu l'arrestation. Ce qui aboutit à l'interpellation de représentants d'organisations espagnoles légales en France. Si pour l'instant, le montage n'a pas trouvé grâce aux yeux des juges français, ceux-ci ne se sont toutefois pas prononcés contre. Indiquant dans le cas récent du rejet d'extradition de Jean-François Lefort (porte-parole français d'Askatasuna, organisation de défense des prisonniers politiques basques), que les faits incriminés n'étaient pas encore illégaux en France.

De la fabrication d'un ennemi, ou diviser pour mieux régner.

Si le procès surprend par son ampleur et son montage grossièrement fascisant, l'atonie de la société face à une telle attaque laisse perplexe. La facilité avec laquelle les Etats démocratiques avancés contrôlent aujoud'hui leurs populations laisserait songeur plus d'un dictateur old school. Avec une facilité déconcertante, des personnes sont attaquées directement dans leur vie. Nous ne reviendrons pas ici sur les délires légaux qu'utilise l'Etat de droit pour arriver à ses fins ; c'est le renforcement du droit, thème largement développé dans ces colonnes. On peut s'interroger sur les mécanismes qui semblent nous engluer, remettant toujours à plus tard une riposte conséquente. Permettons-nous de faire le parallèle scabreux entre ce procès et " l'affaire du foulard " en France. Dans les deux cas, les personnes attaquées ne sont pas incriminées pour ce qu'elles sont, mais pour ce qu'elles sont censées représenter, l'avant-garde d'un mouvement terroriste constituant une véritable menace pour la société. Dans les deux cas, ce que l'on appelle des " droits fondamentaux ", l'expression, l'éducation, sont bafoués au nom de la menace terroriste. Il suffit de réécouter les prises de positions médiatisées autour du voile (dont le film " un racisme à peine voilé " fait une peinture saisissante) pour voir comment des jeunes filles sont assimilées à une invasion, une menace islamiste, une attaque à notre liberté. Dans les deux cas les principaux concernés se retrouvent seuls, un cordon sanitaire idéologique oeuvrant à leur isolement. On pourrait renouveler le parallèle avec les prostituéEs, les zonardEs et les sans papierEs.

Les organisations visées par ces poursuites.

AEK (Mars 1998) : organisme d'alphabétisation basque pour adultes. Accusé de financer l'E.T.A, 12 personnes arrêtées.

Egin et Egin irratia (juin 1998) : un journal et une radio interdits ; fermeture d'Orain S.A. qui publiait le journal ainsi que d'autres entreprises sous-traitantes. Confiscation et sabotage du matériel ; mise sous scellés des locaux ; arrestation de 15 personnes.

Xaki (janvier 2000) : association gérant les relations internationales rendue illégale ; arrestation de 11 personnes.

Ekin (septembre 2000) : organisation de lutte sociale basée dans différentes villes, accusée d'appartenir à l'E.T.A ; arrestation de 20 personnes.

Fondation Zumalabe (octobre 2000) : organisation d'études, de séminaires, accusée de favoriser la désobéissance civile ; arrestation de10 personnes.

Haika (mars 2000) : organisation de la jeunesse accusée d'être le vivier de l'E.T.A ; arrestation de 20 personnes.

Segi (Mars 2002) : organisation de jeunesse ayant pris la relève de Haika ; elle subit les mêmes accusations ; arrestation de 12 personnes.



Gestoras pro-amnistia (octobre 2001) soutient des prisonnierREs et réfugiéEs politiques basques, rendue illégale, 13 arrestations.

Askatasuna (février 2002) : prend la suite de la précédente et illégalisée pour les mêmes raisons ; 5 personnes arrêtées.

Batasuna (avril 2002) : coalition politique accusée d'être la vitrine politque de l'E.T.A ; arrestation de15 personnes ; puis Garzon la rendant responsable des dégâts causés par les manifestations ; saisie de 109 comptes courants et fermeture de 75 locaux ; elle est finalement rendue illégale en Août 2002.

Euskaldunon Egunkaria (février 2003) : journal soidisant créé par l'E.T.A et travaillant prétendument sous ses ordres ; arrestation de 10 personnes.

Udalbiltza (avril 2002) : assemblée nationale des élus municipaux de tout Euskal Herria (pays basque sud), accusée d'avoir été créée par l'E.T.A et de travailler à son service ; arrestation de 8 personnes.

Il ne s'agit là que des principaux dossiers, ne recouvrant pas les 257 personnes jugées qui riquent de 11 à 112 années de prison.



Magouille à la centrale de Clairvaux

la cerise sur la gâteau

Dernièrement nous avons eu connaissance d'une pratique comptable qui dans n'importe quelle entreprise privée conduirait son ou ses auteurs devant les tribunaux: le faux en écriture publique.

Dans le cadre du travail pénal à la fabrique de chaussures du centre pénitentiaire, établissement contrôlé par la R.I.E.P., Régie Industrielle des Etablissements Pénitentiaires, une pratique comptable peu orthodoxe consistant à porter sur les feuilles de paye qui sont remises aux détenus un nombre d'heures de travail supérieur de 15 à 25 % au nombre d'heures réellement effectuées par ces derniers, mais évidemment sans que ce quota supplémentaire nous soit payé.

Exemple: une personne ayant travailé vingt jours à cinq heures par jour payées cinq euros de l'heure aura effectué dans le mois cent heures, touchera un salaire brut de cinq cents euros, jusque-là rien à dire, par contre sur la feuille qui lui est remise le nombre d'heures se transforme en cent quinze ou cent vingt-cinq, le salaire brut reste le même... mais le taux horaire disparaît de la feuille de paye.

Nous ne savons pas quelle peut être la ou les raisons de cette pratique, généralisée depuis des années, peut-être que des allocations ministérielles sont versées au C.P. de Clairvauxen fonction du nombre d'heures déclarées? Peut-être qu'une compétition entre établissements de l'administration pénitentiaire pousse les responsables locaux à mentir et à prétendre que le travail carcéral est plus important dans leur établissement qu'ailleurs?

Quoi qu'il en soit cette pratique est un faux en écriture publique, de surcroît réalisé par un fonctionnaire du service comptable, et ce dans l'exercice de ses fonctions -il s'agit pour le moins d'un délit caractérisé!

Il serait temps que les responsables des corps administratifs montrent l'exemple pour ce qui est de la probité et de l'honnêteté, et que toutes ces magouilles d'un autre âge soient sévèrement condamnées par les tribunaux.

ACDC

A ceux qui veulent fliquer les lycéens,
les lycéens répondent résistance.

slogan des manifestations lycéennes

Et si on se laissait gigoter?

L'avenir semblait sombre et l'on était loin d'imaginer que le réveil viendrait des lycéens. On percevait a priori cette génération comme sage et conformiste avant l'âge, coincée entre technologie et mode, respectueuse de l'autorité, et qui, lors de mouvements passés, avait l'air soucieuse de demander "plus de crayons et plus de pions pour étudier dans de bonnes conditions", sans remettre en cause les institutions.

Bien obligé de reconnaître qu'on s'est gourré.

Le mouvement lycéen dure depuis trois mois. Il faut vraiment être très endormi, très résigné ou très cynique pour ne pas y déceler quelque chose de très intéressant ; le silence des medias devrait pourtant alerter les aînés qui ont oublié, semble-t-il que lorsqu'il y a des luttes en bas de chez soi, la moindre des choses est d'aller voir directement ce qui se passe. C'est en fréquentant ce mouvement que nous avons pu commencer de mesurer sa force, sa radicalité, autant dans ses modes d'organisations, dans ses débats qu'au cours de ses actions, de ses occupations, de ses manifs... Les premiers mots qui viennent sont lucidité, maturité, ténacité joyeuses.

Depuis trois mois, les lycéens ont arrêté de suivre le cours normal de leurs études. Ils s'opposent à toutes les formes d'autorité, administratives, parentales, gouvernementales, politiciennes. Ils ont vite appris à réfléchir ensemble, à agir et s'organiser. Rappelant ainsi que rompre avec les habitudes et lutter collectivement stimulent, propagent et aiguisent la conscience politique. Ils sont en recherche d'une autre forme de politique qui permettrait à chacun d'être un acteur de la vie collective, et s'interrogent pour ne pas reproduire les erreurs de leurs aînés.



Les lycéens sont dans la rue depuis février 2005.

Leur revendication principale a d'abord été le rejet de la loi Fillon, et depuis qu'elle a été adoptée au parlement, son abrogation. Ils connaissent le texte, ils savent de quoi ils parlent. Ils ont compris mieux que quiconque que cette loi était l'application à l'éducation nationale d'une logique capitaliste qui concerne tous les secteurs de la société. Ils disent dans leurs assemblées générales que s'opposer à la loi Fillon, c'est s'opposer à la logique qui la génère, mais qu'ils gagnent en efficacité en se concentrant sur leur objectif. Pour la coordination lycéenne, il n'est pas question d'amender cette loi car chacun des articles puise son sens dans l'article 13 qui assujettit clairement l'école à l'économie, autant dans les programmes scolaires que dans le fonctionnement de l'école. Les lycéens dénoncent aussi bien la mise au rencard des matières (comme l'histoire, certaines langues, etc.) indispensables à la construction d'un esprit critique que l'instauration des bourses au mérite qui laissent sur le carreau les plus démunis. Ils rejettent le moindre rapport entre l'école et la police, ils ne veulent ni de flics dans les lycées ni de profs qui deviennent des délateurs. Ils refusent une instruction civique qui voudrait leur inculquer les préceptes de citoyenneté fondées sur les valeurs républicaines de travail, famille, patrie qu'ils qualifient de démocratie totalitaire alors que pour eux, si citoyenneté il y a, ce serait celle de la rue, de la démocratie directe.

Au cours de leurs assemblées générales, ils ont établi une liste non exhaustive de revendications exigeant l'obtention pour tous les lycéens sans papiers d'un titre de séjour, la gratuité non seulement des internats, des transports mais aussi des cinémas, des musées et de tout ce qui touche à l'éducation en général. Ils exigent l'attribution d'une bourse mensuelle de 700 euros, le rétablissement des 90 000 postes d'enseignants supprimés depuis dix ans. Et quand on leur demande où ils comptent trouver tout cet argent, ils répondent dans les budgets colossaux accordés aux ministères de la défense et de l'intérieur ou dans les poches des possédants et des patrons. Ils ne veulent plus d'une école qui les formate pour en faire de la chair à patron, une école qui fabrique des moutons, des soumis privés de spontanéité, d'autonomie ; ils parlent d'une école émancipatrice où le contenu et le fonctionnement seraient le fruit d'une concertation entre les intéressés, élèves, profs, parents. Certains parlent même d'une société sans prisons et sans commerce...

Assez rapidement, face aux prises de position et aux choix des syndicats lycéens, la coordination s'est dégagée de leur emprise bureaucratique et de leur passivité. Après l'adoption à l'assemblée nationale de la loi Fillon, la FIDL et l'UNL ont rangé ballon, sono et badges pour se cantonner au cadre légal des amendements. Par leur désengagement, ils sont devenus les interlocuteurs du gouvernement et des médias ; ils sont les premiers à proclamer l'essoufflement du mouvement et à créditer la thèse policière de la manipulation de la majorité par quelques extrémistes lycéens. La réalité est toute autre : ce sont ces syndicats qui ne représentent personne. Cela a radicalement placé la coordination lycéenne sur un terrain politique et non pas de revendications syndicales corporatistes. Cette même coordination a su se dégager de l'autre carcan dans lequel les médias et le pouvoir ont tenté de la coincer, la peur des hordes de racketteurs venus des cités, en organisant après le huit mars des manifestations sauvages aux cris de “ à ceux qui veulent fliquer les lycéens, les lycéens répondent résistance ”.

Loin de déléguer leurs pouvoirs à des représentants, les lycéens ont eux choisi de s'organiser en accordant aux assemblées générales tout le pouvoir de réflexion, d'élaboration et de décision. Les coordinations régionales et nationale, composées de délégués, évaluent l'état de la mobilisation et mesurent la stratégie à mettre en place pour poursuivre, s'élargir, gagner. Tous ceux qui ont assisté aux dernières réunions ou assemblées de la coordination ont été surpris par la qualité du contenu et la rigueur de leur déroulement. Malgré le nombre

important de participants, les différents points de vue peuvent s'exprimer, la parole n'est pas monopolisée, ceux qui organisent les débats changent à chaque assemblée, ce qui permet concrètement d'éviter les chefs, les prises de pouvoir, les manipulations. Du coup, même si certains d'entre eux appartiennent à des syndicats ou à des partis (Alternative libertaire, JCR, CNT), ils ne font jusque-là pas prévaloir d'intérêt individuel ou partisan au détriment du mouvement. Les AG, à tous les niveaux, proposent et décident des manifs, des blocages, des occupations que des commissions sont ensuite chargées d'organiser : elles n'ont qu'un rôle exécutif et ne peuvent prendre aucune décision sans l'aval des AG. Leurs membres n'ont comme prérogative que leur disponibilité, tout abus entraîne une révocation.



Ce fonctionnement, soucieux de rompre avec les crises d'autorité, a permis la rencontre, la confrontation et l'enrichissement de réalités aussi différentes que celle d'un lycéen parisien de terminale S et celle d'une lycéenne de première L d'un lycée de Clichy sous bois, ou d'un jeune déscolarisé. Il a permis aussi aux différentes villes en mouvement de se coordonner (Lille, Millau, Toulouse, Clermont, Rennes, Paris…). Cette lutte qui dure depuis trois mois, la remise en question permanente des actions menées, les réponses données par l'Etat dans la rue ou dans les bahuts, la redéfinition infatigable de nouvelles perspectives ont permis par exemple aux lycéens de mettre en place et de réaliser une action telle que l'occupation de l'annexe du ministère de l'Education nationale. Ils renouent avec des formes d'action directe, repoussant le carcan légal si souvent synonyme d'impuissance ; même le grand mouvement des profs de 2003 n'avait pas réussi à provoquer l'occupation du rectorat de Paris. L'intelligence, la ruse, la concertation de cette jeunesse insolente la déterminent à chercher des réponses à la hauteur de l'autisme qui leur fait face, de tous côtés.

De fait, ils sont un mouvement : n'en déplaise à leurs ennemis et à tous ceux qui ne savent plus regarder, endormis par vingt ans de consensus, qui ont proclamé la toute puissance de l'Etat, l'inéluctabilité des lois et qui ont renvoyé chacun chez soi, la peur au ventre, se réfugiant dans des solutions individuelles, persuadé qu'il n'y a plus rien à faire. Les lycéens démontrent le contraire : à ceux qui concluent jour après jour à la mort de leur mouvement, ils répondent que le mouvement n'est pas une abstraction médiatique ou politique et qu'il existera aussi longtemps qu'ils seront en mouvement. Ils crient aux momifiés que le mouvement c'est leur résistance. Ils se méfient même de l'idée d'utopie, comme si elle pouvait les renvoyer à l'image de doux rêveurs voire de jeunes en crise d'adolescence ; ils lui préfèrent l'idée de transformation de la réalité ; non pas dans un sens réformiste, mais armés d'une conscience joyeuse et réfléchie, ils proposent de changer le monde dès maintenant.

Ils ne se prennent pas pour une avant-garde, mais ils ont du mal à comprendre, et c'est bien normal, que les autres secteurs de la société tout aussi dans la merde qu'eux, ne profitent pas de cet élan pour les rejoindre. On leur a raconté que l'Etat, la société, la démocratie c'était eux mais ce qu'ils voient c'est que si rien ne bouge, ils vivront moins bien que leurs parents. Alors, avec cette volonté de reprise en mains de l'existence, ils persistent à tenter de bousculer profs, étudiants, etc.

Pour la plupart, le refus de la loi Fillon équivaut à une remise en cause radicale de cette société dont les valeurs sont la rentabilité, le profit, la compétition, l'exploitation. Ces valeurs ne fonctionnent que par la soumission, qu'elle se traduise par l'appât du gain, le formatage, la répression, le contrôle ou la peur. Quand les lycéens évoquent la convergence des luttes, ils imaginent une lutte de masse, un mouvement social généralisé. Et contrairement à leurs aînés, ils ne scandent pas “ Tous ensemble, tous ensemble, ouais, ouais… ” mais “ Tous ensemble, tous ensemble, Grève, Grève… ”.

L'isolement du mouvement risque de profiter à leurs détracteurs, et en premier lieu à ce gouvernement qui a choisi de l'ignorer et de régler le problème devant les tribunaux. Le risque est double : le pouvoir criminalise un mouvement et marginalise ses participants en les renvoyant du lycée, en les plaçant sous tutelle judiciaire (amendes, sursis...) ; la violence policière et la vengeance froide de la justice peuvent créer un sentiment de peur et développer une logique de défense qui fait trop souvent oublier l'objet même du combat mené. Alors que se battre pour ne laisser personne sur le carreau est un moment de la lutte…

En décembre 2004, nous avons écrit et publié une brochure, “ le Ventre de l'ogre ”, sur la nature et la fonction du système scolaire. Cette critique s'adressait plus spécifiquement à tous ceux (professeurs, éducateurs, assistants sociaux...) qui étaient sommés de collaborer au système en place en dénonçant aux instances répressives (police, justice) les pauvres en "mal d'adaptation" et les troublions "délinquants en formation". Ce recueil ne parvenait pas à dépasser le constat forcément pessimiste d'une société endormie dans un consensus social, visiblement incapable de se révolter et oubliant tout ce vide d'existence à grands coups de loisirs, télévision et médicaments.

Entre autres, nous répétions que l'école n'est pas un monde à part de la société et qu'elle n'échappe ni aux lois du marché ni aux besoins de l'entreprise, que la fonction de l'école dans une société capitaliste est de former des travailleurs. Ce sont bien les nouvelles contraintes imposées par le marché qui dictent les orientations du système scolaire : chômage croissant, précarité des emplois et des statuts, développement du travail intérimaire, délocalisation, déqualification. L'école doit gérer

aujourd'hui une génération dont l'avenir est soit de dériver entre RMA, emplois précaires et chômage : adaptabilité, polyvalence, soit, pour les plus favorisés, d'acquérir un niveau professionnel afin de réussir dans ce monde de la compétition. Les réformes en cours distinguent clairement les matières rentables (économie, production…) des autres plus culturelles voire artistiques (arts plastiques, musique, histoire, philo, anthropologie…). Et ces années de formation, répondant aux desiderata des grands dirigeants industriels, révèlent un glissement de l'acquisition de savoirs vers celle de simples compétences, qui accroît la perception de l'être humain comme un auxiliaire de la machine. Sans rentrer dans le détail de cette brochure, une des idées directrices est que la normalité d'un individu scolarisé se traduit par son identification réussie à son rôle de citoyen-gestionnaire de l'ordre social. “ Le citoyen-élève modèle apparaît comme un sujet docile, qui débat aux heures imposées de sujets qu'il n'a pas choisis et dans les termes politiquement corrects imposés par l'administration, qui signe son contrat-règlement sans poser de questions et sans demander son reste sur la longue liste d'interdictions auxquelles il accepte de se soumettre sans contreparties ; ce citoyen-élève accepte la raison du plus grand nombre comme sa propre pensée et se réjouit d'avoir pu donner son avis en sachant qu'il n'a aucune prise sur la réalité, aucune chance de faire changer quoi que ce soit par ses propositions. Enfin il vit dans la peur de ne pas correspondre à la norme, à ce qu'on attend de lui (…) car l'entretien de la peur est certainement l'arme la plus efficace que le pouvoir ait trouvée pour justifier et faire accepter les mesures sécuritaires, que ce soit dans l'école ou dans le reste de la société. ”



Ce travail était avant tout une invitation à une réflexion plus poussée : “ Il ne demande qu'à être enrichi de textes théoriques, mais aussi de témoignages retraçant des luttes, des expériences concrètes d'opposition à la répression et au conditionnement de l'Education nationale, et en particulier celles de collégiens et de lycéens dont la parole est paradoxalement toujours absente des débats qui les concernent. ” Et bien, nous sommes servis!!!

contact : alertezlesbebes@yahoo.fr

Tract distribué à Paris lors des manifestations lycéennes du printemps.

Chaque âge saccage sa cage

Pas de prisons pour mineurs, pas de mineurs en prison.

La loi Perben du 9 septembre 2002 a créé un nouveau type d'établissement pénitentiaire : les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). D'ici fin 2006, ce sont 7 EPM qui doivent voir le jour : à Chauconin (Meaux), Marseille, Meyzieu (Lyon), Orvault (Nantes), Porcheville (Mantes la Jolie), Quiévrechain (Valenciennes) et Lavaur (Tarn). Ce seront 420 nouvelles places qui seront ainsi mises à la disposition des délires sécuritaires des magistrats en manque de triques. Bien évidemment, ces constructions sont justifiées par un discours progressiste qui présente ces centres comme de véritable MJC, surdotés en éducateurs (1 par détenuEs), en activités, en sport et en culture. Ce sont 90 millions d'euros qui seront débloqués. Heureusement cette perspective sucite des résistances, notamment, chez les professionnels du secteur; éducateurs de la PJJ(Protection judiciaire de la jeunesse), syndicat de la magistrature. A Lavaur (voir *Envolée* n° 13) un collectif fonctionne déjà depuis un an, tentant d'empêcher la construction du centre. Le samedi 11 juin s'est tenue une journée d'informations et de débats dans la petite ville du Tarn, où se sont croisées plus de 200 personnes. Si l'ouverture est prévue pour septembre 2006, le début du chantier prend du retard et c'est tant mieux.

A Orvault près de Nantes, un collectif se construit et des réunions ont déjà eu lieu. Il semblerait que l'absurdité de l'enfermement des mineurs soit une idée suffisamment partagée pour que quelques difficultés naissent quant à la construction des EPM.

Ces constructions, parce qu'elles reposent sur une idée absurde et sur un Etat dont la bourse se resserre continuellement, sont fragiles, et peuvent être arrêtées. Il reste par contre évident que la simple remise en cause de l'enfermement ne suffira pas à faire reculer l'Etat dans son projet de mater les classes dangereuses. Il s'agit, peut-être, de remettre à l'ordre du jour la question sociale. Pendant des années, des politiques dites de prévention et d'éducation ont été menées, timidement et avec peu de moyens certes. Les problèmes des jeunes n'ont pas été résolus pour autant. Si l'on ne peut pas nier l'aide réelle que peuvent y trouver certaines personnes et sans remettre en question tout le travail des éducateurs, il reste qu'on ne vide pas la mer avec un verre d'eau. Il faut réaffirmer haut et fort à l'occasion de ces luttes (en y participant) que c'est la société qu'il faut changer. On ne lutte pas contre la misère en construisant des écoles, pas plus que des centres de formations, a fortiori des prisons.

LES VOLEURS N'ONT QUE DES REVES D'ENFANTS

A Cesare Battisti

Très chers amis (e)s.

Mettez un homme en prison, il en sortira toujours... quelque chose... de bon ? Oui puisque vous êtes là et je vous en remercie tous et toutes. Que vous dire? Sinon tenter de vous expliquer la simplicité de ce qui m'est arrivé.



Certains de mes amis (e)s ont été surpris, peinés, choqués par ma récidive mais aucun n'a été déçu puisque la déception porte en elle un jugement et l'amitié ne juge pas. Il y a eu des questions comme : il est con ou quoi? Souffrirait-il du syndrome de Stockolm au point d'aimer la prison? Est-il fou? Il aurait pu prendre des précautions, non?

Toutes ces questions sont légitimes si on les résume à celle-ci, paradoxe absurde : serait-il fondamentalement honnête? Au point que son mépris des cagoules, des masques, des salles de conseils et de délibérés des ministères et des confessionnals... l'écoeure. C'est là-dedans que s'inscrit, non pas ma récidive mais ma continuité. Ma présence en prison est une façon radicale de dire NON. Lorsque je suis sorti de prison, on ne m'a pas demandé d'être réinsérable mais d'être recyclable. On m'a demandé aussi d'aller mendier un temps d'identité à la préfecture de police. Pour adoucir ce dressage on m'a titré du statut d'écrivain. Ecrivain? Drôle de mot. J'ai essayé mais j'ai rencontré des TIS (Thénardiers du Théâtre Social) avec 400 000 fcs à la clef pour mettre sur scène des pauvres capturés dans la grande réserve de la misère sociale... Des pauvres bénévoles. J'ai dit NON. Pas parce que je suis écrivain mais parce que je me suis heureusement souvenu que j'étais un voleur et non in voyou. La différence? Un grand sociologue dont je tairais le nom par modestie et pudeur a dit "les voyous autodidactes qui n'ont pas fait l'ENA ont des ambitions bourgeoises alors que les voleurs n'ont que des rêves d'enfant".

Et à propos d'enfant, je me souviens de ce jour du mois de mai 1967 où, me promenant avec mon père, j'écoutais le brave homme me donner des conseils d'existences. Déjà à l'époque, je savais que c'est l'état d'esprit qui donne la vision du monde. Papa donc me montra un oiseau dont le bec s'ornait d'une brindille. Il lâcha, parole du code pénal, ce proverbe : "petit à petit l'oiseau fait son nid..." Moi, ébahi par cette révélation, je répondis plein d'admiration : "sauf le coucou". Mon père hurla derechef : "Petit à petit l'oiseau fait son nid..." J'hurlais de plus belle : "Quand le nid est fini l'oiseau est mort!!!"

De ce temps date mon amour pour les coucous, les pies et les frégates. Comme tous les êtres humains l'envient, le rêve de "voler" se fit en moi. Je me sentis pousser des ailes, un bec et des serres rien que d'évoquer le mot rapaces. Plus tard me viendrait la tendresse pour les pigeons et les faisans. je me voyais même plus tard travailler, exerçant ce beau métier de... de? Hum... de : Dentiste!!! ... pour les poules. J'acceptais même l'idée de faire l'autruche en faisant mienne la maxime d'un grand philosophe dont je tairais le nom par pudeur et modestie qui conseille ceci : "Quand tu fais l'autruche, pense à protéger ton cul"

Enfin aujourd'hui l'oiseau est en cage et que me reste-t-il, sinon ma voix.

J'imagine bien que parmi vous certains ne me connaissant ni de Rachid ni de Zorla doivent se dire : "Pourquoi filer du fric à cet enfoiré de pilleur de banques?" Je te répondrai ceci mon frère, en vérité "et pourquoi pas?"

Quand je pense aux 760 millions de dollars que vous allez payer pour le Crédit lyonnais... Ne vous ai-je pas vengé un peu??? Oui mes frères et soeurs, beau-frères et belle-soeurs, frères et soeurs adoptives, il est temps que je pense de penser une nouvelle pensée en y réfléchissant bien!!!! Non ce n'est pas de la langue de bois. Je ne me risquerais pas à la langue de bois alors que je sais que vous avez les oreilles en taille-crayons! Ne croyez pas que je commence ici une future carrière de gourou! Nenni, nenni! Il me faut juste un ordinateur (nous verrons ensemble le mois prochain pour l'imprimante). Et pourquoi donc? Pour écrire un épisode de Navarro? Non! De Julie Lescaut? Non! Pour vous écrire des livres afin de reprendre le flambeau des anciens. Bien-sûr, je ne suis pas Genêt, ni Verlaine, ni Sade, ni... ni, mais... je suis un être humain. N'ai-je pas deux bras, deux jambes, deux yeux, deux narines, deux testicules? Oui, certains jaloux se disent qu'il a tout en double et c'est souvent le reproche qu'on me fait... mais blague à part, n'a-t-on pas le droit à un nardin'ateur? Une imprimante? Un scanner? Et une petite rente mensuelle pour l'encre et le papier? hein? J'ouis des protestations?

Je concluerai sur les mots de Fernandel qui donna cette réplique dans je ne sais plus quel film où il escroquait autrui :

"Enfin pour avoir de l'argent? Il faut bien le prendre à quelqu'un!"

J'aimerai remercier tous ceux et celles dont le nom commence par A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z, en espérant que je n'oublie personne.

Hafed emprisonné, Hafed martyrisé, Hafed assoifé, mais un jour, Hafed libéré.

HAFED

Prostitution

«Les violences contre les femmes prostituées sont
de plus en plus organisées et légitimées par les politiques publiques (et la société civile)»

Intervention de Grisélidis 22 octobre 2004

Grisélidis est une association de santé communautaire avec les personnes prostituées à Toulouse.

En quelques mots, nous avons un local d'accueil, nous faisons des tournées de rue, la nuit en camping car, le jour à pied ou en vélo, avec pour missions la prévention, l'accès à la santé, aux droits sociaux, au logement, à l'emploi, à la formation, à tous les droits civiques et fondamentaux,
Nous faisons beaucoup de médiation avec tous les services de droit commun.
L'équipe salariée et le conseil d 'administration sont composés de professionnelles socio-sanitaires et de personnes prostituées. Nous avons voulu cette alliance pour déjouer les représentations des unes sur les autres, ça marche très bien et nous permet d'être au plus près des réalités.
Les rapports sociaux hommes-femmes sont au centre de notre lecture des situations.
Il faut savoir que malgré la stigmatisation dont elles sont l'objet, la plupart des personnes prostituées considèrent leur activité comme un travail.
La prostitution n'est pas interdite en France, ses revenus sont soumis à déclaration aux services fiscaux et imposables.
Les personnes étrangères qui exercent la prostitution en France avec un visa de tourisme sont considérées par les juges comme en infraction avec la législation du travail.
La loi dite Sarkozy est venue en mars 2003 aggraver une situation antérieure déjà très lourde d'injustice et de stigmatisation, en punissant le racolage y compris dit « passif », de 3750 Euros d'amende et jusqu'à 2 mois de prison.



1- La différence de traitement entre les femmes prostituées et les hommes prostitués.
- Le fichage.
Les femmes prostituées sont systématiquement fichées par la police (identité,photo, empreintes..), en dehors de tout acte délictueux, simplement parce que repérées comme telles,
Les travestis, les transgenres, qui se présentent visiblement dans l'ordre du féminin aussi.
Les hommes prostitués ne le sont pas (tant mieux !).
- Le racolage.
Sur le tapin, les femmes prostituées « racolent », et sont punies pour cela. Même la présence de préservatifs dans leur sac est utilisée comme élément de suspicion.
Les hommes prostitués « draguent » : c'est ce qui est admis par la police, et ils ne sont pas poursuivis pour cela.
- Les violences.
Les femmes sont beaucoup plus souvent que les hommes de très loin, et de plus en plus, enlevées, violées, volées, battues par des quidams de tous profils.
Nous accompagnons en ce moment même 13 femmes qui ont déposé des plaintes en cours d'instruction, pour enlèvement, viols, tentatives de proxénétisme, ce qui est peu au regard du nombre d'agressions réelles, mais ces plaintes sont néanmoins le résultat d'un gros travail d'empowerment, d'incitation et de soutien.Car le plus souvent les femmes refusent encore de déposer plainte.
Il n'est pas rare que des femmes ayant déposé plainte soient poursuivies pour racolage ou situation irrégulière peu de temps après, et parfois reconduites à la frontière avant la fin de l'instruction.
Les femmes sont de loin, le plus souvent, et de plus en plus, contrôlées, harcelées, arrêtées, mises en garde à vue, jugées par les tribunaux, et emprisonnées. Ceci n'est pas sans lien avec le sentiment d'impunité qui semble avoir gagné les agresseurs.

2- La différence de traitement entre les femmes prostituées et les hommes clients.
- Leur statut dans la rue n'est pas le même: la femme prostituée racole, l'homme client passe.
Pour caractériser le racolage, la police fait souvent appel au client comme témoin à charge, qui atteste qu'il a payé, ce qui fait de lui le témoin n° 1 dans le rapport de police, sans qu'on lui demande de justifier sa présence dans la rue, sa participation à l'échange , ni même de se présenter le jour du jugement de la femme.
La femme qui se tient dans la rue, même immobile « racole » par sa seule présence et sa seule intention, l'homme qui tourne et retourne, à pied, en voiture, puis s'arrête pour demander une passe ne racole pas. La femme est punie comme motrice, agissante, l'homme reste légitime à la place qu'il occupe.
- Leur statut vis à vis de l'argent n'est pas le même.
L'argent de la transaction n'est illicite que pour l'une des deux parties : la femme.
La femmesqui a fait payer est mise en garde à vue et poursuivie devant le tribunal, l'hommesqui a demandé le prix, et a payé est libre.
Les transactions identiques, entre deux hommes (prostitué et client), ne sont pas poursuivies, à notre connaissance (tant mieux !).

- Leur statut vis à vis de la sexualité n'est pas le même.
Les femmes multipartenaires ne se voient guère octroyer d'autre qualification que celle de victime ou de salope. C'est bien là que se joue le stigmate de « pute ».
Les hommes multipartenaires se valorisent de leurs

conquêtes ou de leurs performances, ils se verront tout au plus qualifier de Don Juan ou de chaud lapin. Même si la morale se doit de les réprouver pour la forme, ils y puisent une valorisation.

3- La différence de traitement entre les femmes prostituées et les hommes proxénètes

- Les arrestations.

Parmi les hommes proxénètes, la police se garde souvent d'arrêter ce qu'elle appelle « les petites pointures », pour mieux remonter aux supposées « grosses pointures » hors de France (bien sûr…). Ils invoquent aussi assez fréquemment l'absence de preuves, malgré leur visibilité.

Par contre, de plus en plus, nous voyons des jeunes femmes prostituées arrêtées et placées en détention provisoire pour des séjours en prison qui peuvent durer de longs mois, sous le chef d'inculpation de proxénétisme. Les juges espèrent bien de ces « petites pointures » qu'elles dénoncent les hommes proxénètes dont elles seraient les relais, elles sont ainsi instrumentalisées, c'est sur elles que s'exercent la pression et la répression.

Depuis un an, une douzaine de femmes ont été emprisonnées, de 13 jours à 11 mois sans jugement, ce qu'on nomme détention provisoire ou préventive, ce ne sont que celles que nous connaissons bien, il y en a plus. Depuis un an, nous n'arrivons plus à comptabiliser les arrestations de femmes (de 8 à 10 par semaine), les mises en garde à vue, les mises en centre de rétention, les comparutions au tribunal avec condamnation pour racolage.

4- La différence de traitement entre les femmes prostituées et les autres femmes.

- l'accès aux droits fondamentaux.

Vis à vis des services sociaux ou médicaux, une femmes prostituée risque encore gros à se visibiliser: leçons de morale, conseils, suspicion, mise en demeure de cesser son activité, refus de la garde des enfants en cas de divorce etc.. non au vu de sa demande ou de ses qualités, mais de son activité.

- l'accès à l'emploi et à la formation.

Les difficulté d'accès à l'emploi sont les mêmes que celles de toute les femmes (palette réduite des métiers proposés, emplois précaires, charge des enfants …).

S'y ajoutent quelques obstacles spécifiques :

• la renégociation du montant des impôts avec le fisc du fait de la chute des revenus.

• le changement de niveau de vie et de mode de vie (rythmes horaires, milieu social entre autres,)

• la charge psychologique du secret et l'impossibilité de se valoriser : devoir masquer l'activité prostitutionnelle jusque sur son CV, y compris les compétences éventuellement acquises (courage physique, autonomie, connaissance des hommes, de la prévention des IST, capacités de négociation, d'évaluation des situations, ..).

• Devoir occulter et même renier l'histoire passée, ne facilite pas la transition et la projection dans l'avenir

Un professionnel, c'est un sportif de haut niveau.
Une professionnelle, c'est une **pute**.

Un coureur, c'est un athléte.
Une coureuse, c'est une **pute**

Un gagnant, c'est un homme qui réussit.
Une gagnante, c'est une **pute** qui rapporte.

Un masseur, c'est un kinésithérapeute.
Une masseuse, c'est une **pute**.

Un abatteur, c'est un homme qui fait un dur métier.
Une abatteuse, c'est une **pute** qui turbine.

Un hôte, c'est un invité de marque.
Une hôtesse, cest une **pute**.

Un homme qui fait le trottoir, c'est un paveur.
Une femme qui fait le trottoir, c'est une **pute**.

Un courtisan, c'est un homme qui est proche du roi.
Une courtisane, c'est une **pute**.

Un péripatéticien, c'est un disciple d'Aristote.
Une péripatéticienne, c'est une **pute**.

Un homme facile, c'est un homme agréable à vivre.
Une femme facile, c'est une **pute**.

Un entraîneur, c'est un homme qui entraîne une équipe sportive.
Une entraîneuse; c'est une **pute**.

Un homme de petite vertu, cela ne se dit pas, sauf pour les avocats.
Une femme de petite vertu, c'est une **pute**.

Un homme sans moralité, c'est un politicien.

C'est pour ces raisons que beaucoup d'entre elles continuent à fréquenter assidûment l'association, pendant la transition et bien après ce que nous appelons leur réorientation de carrière : c'est le seul endroit où il n'y a pas de rupture, où passé, présent, et avenir, peuvent se dire et s'articuler.

5- Conclusion

Curieusement, parmi les féministes qui luttent pour les droits des femmes, peu ont une démarche de solidarité avec les femmes prostituées, beaucoup persistent même à les ignorer et à refuser implicitement d'intervenir contre la situation qui leur est faite.

Ou du moins, quand elles le font, c'est sous forme de déclarations de principes, dans l'abstraction d'un refus global du « système prostitutionnel », qu'il s'agit d'éradiquer sans prendre en compte les personnes concernées ni en débattre avec elles, et sans lien avec la réalité. Les violences qui sont faites aux femmes prostituées seraient spécifiques et inhérentes à leur activité…

Or, la plupart des « violences au travail » qu'elles subissent sont la résultante d'un dispositif réglementaire très discriminant.

Nous sommes plus qu'inquiètes, la situation faite aux prostituées à l'heure actuelle augure fort mal de ce qui se prépare pour toutes les femmes et pour la notion même de Droit .

Nous avons lutté, et luttons encore pour prendre la parole et être reconnues comme sujet de notre histoire.

Les femmes prostituées n'ont-elles pas le droit d'être reconnues comme sujet de leur histoire ?

Ou encore : Est-ce que l'émancipation des femmes peut se faire en occultant cette oppression organisée et légalisée sous nos yeux ?

La menace du stigmate de pute, c'est-à-dire la peur d'être identifiée comme une pute, avec laquelle nous avons toutes grandi, sert à renvoyer toutes les femmes dans les rôles que les hommes en attendent dans une société organisée à leur profit.

Ce stigmate hiérarchise les femmes entre elles, nous divise, nous dresse les unes contre les autres et plus particulièrement contre les femmes prostituées. Ce stigmate est plus que jamais en action, nous en sommes les témoins chaque jour

Nous lançons un appel vibrant à se solidariser et se mobiliser avec les prostituées mais aussi en dehors d'elles sur la situation qui leur est faite.

Nous appelons à des prises de position claires contre la répression, nous demandons au minimum l'abrogation des mesures issues de la loi sur la sécurité intérieure, dite loi Sarkozy.

Association Grisélidis - 2 impasse Belfort 31 000 Toulouse - 05 61 62 98 61 - griselidis@wanadoo.fr

Association de santé communautaire - CABIRIA - 7, rue Puit Gaillot - 69001 Lyon.

Fragment de lutte anticarcérale

La révolte des prisons espagnoles 1974-1984
et autres apports des groupes autonomes

Sous Franco, ça se faisait beaucoup d'attraper un âne, de lui faire avouer la mort de Manolete (fameux torero) et de laisser courir le taureau."

Espagne 1974, chacun attend avec impatience la mort du Caudillo Franco qui finira finalement dans son lit en novembre 1975. Cette époque, appellée période de transition, verra la transformation d'un régime politique totalitaire responsable de la pire des répressions (où la torture était érigée en système) en un Etat monarchique constitutionel. On imagine aisément l'espoir d'un peuple, asservi par plus de 25 années de fascisme, dont la nation se voit d'un coup élevée au rang des démocraties parlementaires. Un espoir déçu, en particulier dans les prisons espagnoles qui sont alors ravagées par des émeutes menées par les prisonniers de droits communs, prisonniers sociaux. L'ouverture au monde libre : un état de grâce qui sera de courte durée. Comme dans le reste de l'Europe des années 1970/80, la révolte sociale éclatera et sera matée par le gouvernement socialiste. Gouvernement qui dans la pure tradition ibérique, couvrira les tortionaires et fera éliminer physiquement certains de ses opposants.

Il faut se réapproprier l'histoire, la sortir de l'oubli sert à notre lutte quotidienne ; surtout la partie qui a été soigneusement tue et punie. Il faut se souvenir, non pour commémorer le bon vieux temps mais pour attaquer efficacement notre ennemi, mieux le connaître, le démasquer lors des conflits.

Nous avons traduit et retranscrit une discussion menée durant l'hiver 2003, entre copains membres des groupes autonomes. Quelques remaniements formels ont été apportés au texte sans en changer le fond bien évidemment.
Pour tous ceux et celles qui quelque part, à un moment donné, ont tout donné pour la liberté… Que ça ne soit pas en vain.

Quelques dingues incontrôlé-e-s, Valence, printemps 2004.

Petit lexique non-illustré

PCE : Parti Communiste Espagnol.
CCOO : Commissions Ouvrières. Syndicat communiste.
PSOE : Parti Socialiste Espagnol.
FRAP ; Front Révolutionnaire Patriote Antifasciste
ETA : Euskadi Ta Askatasuna. Lutte armée basque, se divise en 1973 entre ETA militaire (les Milis) et ETA politico-militaire (les Polimilis qui n'existent plus aujourd'hui) Les autres combattants basques seront les Autonomes.
GRAPO : Groupe Révolutionnaire Antifasciste du 1ier Octobre. Dit aussi PCE(r). Groupe armé marxiste-léniniste.
COPEL : Coordination des Prisonniers En Lutte.
FIES : Fichier Intérieur de Suivi Spécial (quartier d'isolement pour détenus particulièrement surveillés).
GAPEL : Groupes de soutien aux prisonniers.
CNT : Confédération Nationale du Travail (anarcho-syndicaliste).

Ribouldingue. Bon, il me semble, corrigez-moi si je me goure, que le but de cette réunion, à part la paella, le plaisir d'être ensemble et tout ça, c'est cet espèce d'intérêt négatif par rapport à la taule, n'est ce pas ? “Les prisonniers dans la rue”, “Destruction des prisons”. Aujourd'hui, ce n'est pas un débat, mais un rappel d'histoires vécues, illustration de nos principes. Ca fait un bail, dans les années 70 et 80… Dans les années 70, il y avait une lutte pour l'amnistie qui émanait de la rue et des partis politiques, pour l'amnistie politique. Ce que recherchaient les bureaucrates politiques et syndicaux, c'était leur part du gâteau démocratique ; ils se contentaient d'une amnistie pour les délits d'opinions politiques qui sauverait les apparences démocratiques de l'époque. Les libertés qui, sous Franco, constituaient un délit (politique) ont donc cessé de l'être et les prisonniers pour ces mêmes délits n'avaient plus qu'à être libérés. Il y avait beaucoup de monde à qui ça semblait un peu limité. Ils pensaient qu'en plus de l'amnistie politique, il devait exister une grâce générale pour tous ceux qu'on appelait les prisonniers “sociaux”. Vu que s'ils s'étaient retrouvés au trou par la faute d'une situation socio-politique supposée s'améliorer rapidement, il fallait également leur donner une opportunité.
Il faut distinguer deux choses : l'amnistie et la grâce.



L'amnistie signifie que ce qui était considéré comme un délit ne l'est plus. Par exemple : les délits d'opinion, d'association… qui n'existent plus quand la dictature devient “démocratie”.
La grâce, c'est quand on supprime la peine à quelqu'un, bien que les raisons pour lesquelles il a été puni continuent.
L'amnistie n'a touché que les politiques. Les droits-communs demandaient une grâce générale en considérant discriminatoire de grâcier seulement les politiques.

Filochard. Quelle était la relation entre les prisonniers de droits-communs et les prisonniers politiques ?
Ribouldingue. Les prisonniers politiques du PCE ou des CCOO, (interdits) ou issus d'un parti ou syndicat “démocratique” étaient majoritaires à la mort de Franco. Ils sont sortis en 1976, ceux qui se trouvaient là pour des actions armées sont sortis plus tard (jusqu'à fin 1977), ils y sont retournés après. Les prisonniers “démocrates” étaient des agents du capital.

Agents pour lesquels à ce moment, malheureusement, les circonstances politiques étaient défavorables pour leurs chefs. A l'arrivée de la démocratie, tous les prisonniers politiques non catalogués "terroristes" sont sortis aussitôt, car ils manquaient à leurs partis. Ils sont allés se partager le gâteau avec les autres.

Croquignol. Il existait alors l'Association des Parents des Prisonniers Politiques, la FAP. Ceux du FRAP avaient la leur, l'AFAPE, mais rien pour les droits communs, les parents étaient là au niveau personnel. Il n'y avait pas de coordination entre eux.



L'histoire des politiques et des droits-communs ! C'est une différence vraiment bidon ! En 1978, 79, 80, c'est l'époque où commence une vague de braquages de banques… Jusqu'alors, personne n'osait faire ça à part des truands professionnels ou des gens venus de l'étranger. Et puis, tout le monde a remarqué que c'était facile. Et c'est parti dans tout le pays, des *hold-up*, des bracos, comme s'il en pleuvait. C'était un mouvement à mon sens politique, d'expropriations, de reprises, contre la propriété et c'est tout ! Ceci (aujourd'hui encore) n'est pas de la délinquance, c'est une partie du prolétariat qui agit d'une manière précise, qui désobéit d'une manière précise. Et il n'a pas moins de dignité que d'autres désobéissances.

Filochard. Dans les années 198O, y avait-il une nette différence entre politiques et droits communs ?

Croquignol. Dans les années 80, les politiques restaient entre eux et les "sociaux" aussi, ils étaient d'une autre classe. Il y avait une différence de fond. Au niveau social, des gens qui ont du temps pour penser, d'autres dont la vie est toute tracée et qui volent pour survivre.

Quand je suis tombé, l'Administration Pénitentiaire faisait la différence. Concrètement, à la prison de Carabanchel, il y avait des droits communs et des politiques. A mon arrivée, j'étais toujours placé dans une coursive de droits communs, on me demandait si j'étais un prisonnier politique ou un prisonnier social et moi je répondais que j'étais un prisonnier point ; je ne me suis jamais défini comme un politique. Toutefois, jusqu'en 1984-85, les prisonniers étaient différenciés dans les taules, surtout là où on trouvait beaucoup de politiques. J'ai été enfermé longtemps à Valence et j'étais pratiquement le seul "politique" ; au mieux, on était trois ou quatre, mais il n'y avait pas de distinctions, on était tous des prisonniers et c'est marre. A Barcelone ou à Madrid, à Carabanchel, l'administration faisait la distinction.

Ribouldingue. En général, les politiques, tant "démocrates" que "terroristes" méprisaient les droits communs. Les membres des organisation armées, d'ETA, des GRAPO, du FRAP ont une vision autoritaire, étatiste, aucunement ennemis du système carcéral, c'est-à-dire qu'ils sont partisans de l'Etat et de la répression sans aucune solidarité avec les droits communs. Ils défendent leurs privilèges et c'est tout.

Un exemple : les politiques avaient décidé de nettoyer la taule par tours successifs, selon les blocs. Nous, on avait décidé qu'on ne nettoierait pas la prison, plutôt crever ! Lorsque c'était notre tour, ils venaient nous obliger à nettoyer et il fallait se battre avec eux pour dire non.

C'est pas tant que les prisonniers politiques aient eu un statut spécial, explicite, reconnu mais qu'ils étaient nombreux. Ils avaient le pouvoir de se retrouver à 150, comme les Milis ou à 60-80 entre les Polimilis et les GRAPO, et d'agir ensemble en ayant derrière toute une organisation "terroriste" qui pouvait menacer les gardes ou des choses du genre. Ils foutaient le souk tant dans la prison qu'à l'extérieur pour être reconnus en tant que tels. Il y avait bien des présumés politiques qui ne jouaient pas ce jeu. Nous ne faisions pas de distinctions et nous critiquions, nous nous opposions aux autres qui se revendiquaient politiques. Nous ne suivions pas ce mouvement et on s'affrontait sur ce sujet précis.

Croquignol. La vérité, c'est que les prisonniers politiques à Carabanchel, lors de mon passage (début des années 80) avaient des privilèges. Ils les avaient conquis, c'est entendu, mais c'étaient des privilégiés.

Filochard. Les années 1974-75 sont marquées par une forte mobilisation populaire en faveur de l'amnistie pour les prisonniers politiques. Mais la COPEL, en quoi ça consistait ?

Croquignol. La COPEL naît à Madrid, dans la prison de Carabanchel, en janvier 1977, aprés la première amnistie accordée aux prisonniers politiques (il y a aussi eu une petite grâce accordée aux droits communs). C'était le temps des émeutes qui revendiquaient l'amnistie pour tous ; elle n'a été accordée en fin de compte qu'aux politiques. En représailles aux événements de Carabanchel, les prisonniers sont dispersés dans toutes les taules d'Espagne et des embryons de COPEL se créent partout.

La coordination a commencé par les mutineries et par créer l'organisation. Il y avait certes l'organisation mais en même temps, tous les prisonniers qui voulaient lutter ou se battre étaient des prisonniers en lutte. Je veux dire par là que quand il y avait une mutinerie et que les gens montaient sur les toits, ils s'apparantaient à la COPEL . A Valence, à l'époque, il n'y avait que deux ou trois personnes de la COPEL et lorsqu'on "prenait la verticale", ceux qui occupaient les toits, le faisaient pour l'ensemble des prisonniers.

Après Carabanchel, à Barcelone, a surgi un autre groupe qui s'est aussi appelé COPEL et disons que dans tout le pays il y a eu des mouvements qui se sont identifiés à ce sigle. Pendant quelques mois, surtout en 1977, il y avait des mutineries hebdomadaires, partout des émeutes, des auto-mutilations, des grèves de la faim… En réalité, toute sorte de prisonniers rejoignaient le mouvement car ils y voyaient la possibilité de sortir avec la revendication d'amnistie générale.

Ribouldingue. Une parenthèse ; la COPEL n'était pas une organisation à proprement dire. Elle surgit à Madrid avec une plate-forme de revendications, c'était une des manières de se faire entendre. Les gens s'y identifient et des groupes se revendiquent COPEL. Mais par exemple, ici à Valence, dans les années où j'y étais, la COPEL avait émis un communiqué largement diffusé disant qu'il y avait une motion de confiance au directeur de l'Administration Pénitentiaire d'alors. En conséquence nous sommes sortis de la mouvance COPEL car ils avaient opté pour une tactique que nous jugions réformiste. Nous avons donc foutu le feu à la taule et on emmerde la COPEL !

Ce que je veux dire c'est que la COPEL

n'était pas le mouvement des prisonniers, c'était un de ses aspects particuliers, significatif, qui a eu de l'influence tant positive que négative. C'était bien aussi une minorité de petits malins, de dirigeants, qui négociaient, qui se nommaient représentants sans d'autre mandats que leur bon vouloir, sans passer par l'assemblée. Ils ont eu un rôle pour le moins ambivalent, au début très positif, de détonateurs vers une lutte généralisée puis négatif de syndicalistes, c'est à dire de démobilisateurs.
Le phénomène COPEL a été habilement manipulé par Garcia Valdés, le directeur de l'Administration Pénitentiaire arrivé après l'exécution de l'ancien directeur Jesus Hadad (par les GRAPO).
Valdés est arrivé à la tête de l'Administration Pénitentiaire avec sa réputation de juriste démocrate et progressiste, il s'est présenté à la prison de Dueso ; mais auparavant tout le monde était sorti du QI et l'autogestion était proclamée. A une certaine période, dans des espaces précis de la prison, les prisonniers avaient pris le pouvoir. Il y avait des assemblées totalement menées par les taulards. Certains groupes se revendiquaient de la COPEL mais on ne peut pas dire qu'ils y appartenaient tous.
Après est venu le coup de négocier la réforme pénitentiaire. Quelques uns se sont fait abuser, d'autres je suppose que ça les arrangeait bien. Un communiqué est sorti comme sortaient les communiqués de cette époque : par exemple, quelqu'un recevait par courrier un livre à la couverture cartonnée dont une partie avait été évidée et dans le trou se trouvait un papier authentifié par des signatures. Ce papier disait qu'il fallait accorder un vote de confiance à Garcia Valdés pour la réforme pénitentiaire. Notre réaction ainsi que celle de la majorité de la quatrième coursive a été de dire qu'on ne voulait pas d'une cage dorée, qu'on voulait la liberté. Qu'ils se collent la réforme au cul, on peut pas aménager les prisons, il faut les détruire. Nous avons donc rompu pour suivre notre histoire et on a mis le feu à la prison alors que la COPEL avait demandé qu'il n'y ait plus de mutineries. A partir de ce moment s'est produit ce que les criminologues appellent la bifurcation : les teigneux vont aux FIES et les gentils en régime ouvert. Que les méchants crèvent à l'isolement et que les autres pourrissent dans la taule, s'institutionnalisent et passent par les escroqueries de la réadaptation qui n'est qu'un processus de dégradation et d'humiliation. Cela à commencé avec les soi-disant COPEL, les gens qui bougeaient, les plus intelligents ou impétueux. Ceux qui s'adaptaient, qui négociaient, qui ont marché dans les propositions de la "cogestion" menées dans divers centres pénitentiaires ont été les premiers à sortir ; ils n'allaient plus à Ocaña, à Burgos, à Huesca ou à Herrera. Voilà ce qui s'est passé.

Filochard. Si je comprends bien, la COPEL c'était surtout des droits communs ?
Croquignol. Exactement, les politiques avaient tous été amnistiés, les seuls qui étaient entrés après l'amnistie, c'étaient des membres de l'ETA et des GRAPO, du moins ceux qui s'étaient fait serrer à ce moment. Tous ceux d'avant, d'ETA, des GRAPO, du FRAP, les anarchistes avaient tous été graciés.



Filochard. La lutte contre la prison, comment a-t-elle commencée pour vous ?
Ribouldingue. Dans les quartiers, à Valence, à Madrid, à Barcelone et ailleurs existaient des maisons de jeunesse. Ça s'est déroulé ainsi : ici à Barona, il y avait ce club, le 14/17. Au début, juste un club paroissial, un truc du temps de Franco. Dans tous les villages et les quartiers il existait des clubs qu'on appelait les clubs-télévisions. A l'époque, personne n'avait la télé et ils l'ont mise dans des locaux appartenant à l'église, ça attirait la jeunesse, pour leur bouffer l'esprit, pour les parquer. Mais, avec le temps, ils en ont perdu complètement le contrôle. Au début les chrétiens de base se réunissaient d'un côté, ceux de l'HOAC ou de la JOC (organisations ouvrières catholiques plus ou moins combatives) parce qu'on était dans des quartiers prolos et de l'autre l'extrême gauche, les trotskistes, les maos, la LCR, le FRAP, AC, Etc. Dans beaucoup de ces clubs ce sont d'abord les curés puis les bureaucrates qui ont perdu le contrôle et en fin de compte, n'y restaient que ceux qui les faisaient fonctionner, une pratique assembléiste.
Dans les quartiers il y avait beaucoup de délinquants, de voleurs qui rentraient et sortaient de la taule ; par leur intermédiaire, on avait pas mal de contacts. Il y avait pas mal d'évadés et on leur donnait un coup de main. Puis, on est rentré personnellement en taule.
Lors des manifs et des mobilisations, pour l'amnistie, on était beaucoup à réclamer une amnistie générale (une grâce). Quand ils criaient "les prisonniers à la rue", nous autres, on y rajoutait les droits communs.
Croquignol. On n'était pas si nombreux. Nous étions des autonomes, indépendants, qui ne militions pas au PC ni même à la CNT. On se connaissait du quartier, le notre c'était Orriols, un groupe de potes. A part ce groupe d'amis qui se connaissant depuis la MJC locale, on fréquentait d'autres bandes des quartiers voisins : Benicalap, Benimaclet, Quart ou Mislata. On pouvait se retrouver à 20 ou 30 sensibilisés et participants à la lutte des prisonniers. On organisait des festivals, de la propagande, on mettait une pancarte sur la Vierge, on faisait des débats, des colloques et en même temps des activités plus combatives. Un lancer de cocktails Molotov sur les banques finançant les prisons, une bombinette au tribunal… Il fallait aussi trouver des planques pour les gens qui avaient réussi l'évasion ou qui s'étaient enfuis de l'armée ou encore qui étaient en cavale pour X raisons, les aider à sortir du pays.
Ribouldingue. En dehors de l'info ou de la propagande, nous étions quelques uns à faire ceci : on montait des braquages pour payer des cautions, pour envoyer de l'argent aux prisonniers. Et en plus du soutien aux luttes de l'intérieur par des actions symboliques comme les cocktails ou les bombes, on planquait les évadés ou

les recherchés en cavale. Il y avait une infrastructure au niveau personnel, au niveau relationnel, de la part de gens autonomes. Il y avait des potes de tous genres qui ne faisaient peut-être rien d'autre mais que tu pouvais aller voir en disant : « J'ai besoin de planquer quelqu'un » et pas de problèmes, il y avait des baraques pour cacher qui que ce soit où un toubib, même peu expérimenté, était prêt à sortir une balle pour ne pas avoir à amener un blessé à l'hôpital. On a extrait des balles du corps d'amis blessés lors d'affrontements avec la police . C'est bien à ça qu'a été utilisé le pognon récupéré.

Filochard. Comment ont commencé les lancers de cocktails ?

Croquignol. Ben, nous on a commencé en 1976, pour l'anniversaire des cinq dernières exécutions sous Franco, celles du 27 septembre 1975. C'est à partir de là qu'on a commencé à parler des droits communs. Ici à Valence, comme dans d'autres villes, différents groupes de quartier se coordonnaient. Au jour et à l'heure convenus, ils brûlaient simultanément 10 ou 12 banques. En une nuit, il y avait 30 ou 40 personnes qui lançaient des cocks à la même heure. Par exemple, on décidait "à minuit" et à minuit il y avait 10 ou 15 banques qui cramaient, deux ou trois par banques, pour attirer l'attention et envoyer un communiqué, nous n'avions pas d'autres ambitions. Par la suite, d'autres groupes, pas forcément issus de ces comités ou qui ne s'identifiaient pas exclusivement à la COPEL ont mené d'autres actions. Ces actions avaient diverses motivations, entre autre celle des luttes de taulards.

Dans ces lieux et d'autres, il y avait les comités de soutien à la COPEL qui se consacraient à la solidarité par la propagande ou à d'autres actions. Mais nous, nous n'étions pas vraiment un comité de soutien à la COPEL, nous soutenions la lutte des prisonniers. Ce qu'il y avait alors à l'intérieur, en théorie, c'était la COPEL. Donc, va pour la COPEL. Nous on sortait un canard où au lieu de nos articles, on mettait des textes venant de la prison, une revue de presse et on appelait ça « Ceux qui n'ont jamais eu la parole la prennent une fois pour toutes ». C'était notre groupe de rue qui se réunissait pour faire des choses plus ou moins légales.



Ça c'est produit à l'époque appelée la "transition", moment de désobéissance et d'affrontement direct avec l'État qui a durée un ou deux ans dans sa partie la plus importante. Quand ce mouvement s'est terminé, si on peut appeler ça un mouvement, ce fut la défaite puis ses conséquences. Alors, les gens qui avaient participé à tout ça se sont fait entauler, quelques uns de ceux qui y participaient de l'intérieur des taules ont été libérés. Ceux qui n'ont pas été libérés sont non seulement restés enfermés mais ont dû subir la répression pour leurs actes dans les départements cellulaires de premier degré.

Filochard. Et les tunnels ?

Ribouldingue. Les tunnels ont été, disons une réadaptation de toute la mouvance dont on a parlé, le quartier, les clubs ou les comités de soutien à la COPEL… Autres mésaventures, autre travail et tout le monde se met à creuser !

Ici à Valence, comme dans le reste du pays, ces gens se réunissaient pour lutter contre les prisons, beaucoup de leurs camarades étaient emprisonnés. Pour sortir leurs copains de prison, mais pas que leurs copains d'ailleurs, car la lutte avait commencée contre les prisons en général et ils n'ont pas fait d'actions pour sortir les potes mais pour favoriser toutes les évasions.

Qu'ont-ils fait ? Par exemple, donner un coup de main pour creuser des tunnels lors de tentatives d'évasions menées de l'extérieur vers l'intérieur. Ils se procuraient les outils et organisaient l'infrastructure pour assurer le succès des cavales si elles se produisaient, ce qui n'a pas toujours été le cas. Imaginez, un grand groupe de personnes dispersées dans toute la ville ; qui se connaissent bien, qui à moment donné se mettent à faire un tunnel pour sortir les gens de la MA. C'est bien ce qui est arrivé, ce qui fut tenté mais qui a foiré. Ça a foiré parce que la police l'a su avant qu'on atteigne la prison. C'était une course de vitesse, essayer d'arriver avant de tomber et si on tombait, ben on avait au moins essayé.

Filochard. Qui devait s'évader ?

Croquignol. A l'origine c'était prévu comme une évasion générale ; tenter que le maximum de personnes s'arrachent. L'idée, c'était d'être contre les prisons, donc évasion générale.

On a aussi essayé à Gérone où des potes s'étaient retrouvés au trou précisément pour avoir monté un braquage pour libérer d'autres amis prisonniers. Ils étaient tombés à Gérone. Donc, une équipe s'est habillée en bleus de travail et s'est glissée dans les égouts pour creuser mais les potes ont été transférés. Du coup, ils ont remis ça à Barcelone. Là-bas, ils ont loué un rez-de-chaussée à côté de la prison de la Modelo et ils se sont remis à creuser. Comme ils ne pouvaient pas faire autrement, il a fallu stocker la terre dans l'appartement. Il y en avait tant que les murs ont quasiment explosé. Le voisin de pallier s'est demandé ce qu'il se passait et a appelé la police.

Croquignol. Autre exemple : à l'intérieur ils ont construit un tunnel pour se barrer. Pour creuser, ils manquaient d'outils et à cette époque, on pouvait faire passer des trucs par les avocats. On leur a passé des pics et même un talkie-walkie pour être en liaison avec les terrassiers. Nous, on était dehors, en contact avec eux pour qu'au moment de la sortie on leur file un coup de main. Tout était très informel, des histoires de potes et d'affinités, il n'y avait aucune organisation ou quoique ce soit qui y ressemblait.

Ribouldingue. Nous, quand on est tombés à Valence, on a commencé à creuser.

Des potes ont stocké les outils et ont commencé à creuser dans leur cellule, nous nous sommes rajoutés. La galerie était pleine de terre, toutes les cellules des concernés également ; les couchettes étaient bourrées de terre et une mouche n'aurait pas pu voler. On contrôlait la galerie et ceux qui voulaient fomenter une émeute, on les calmait parce qu'on voulait se tailler. Par ailleurs, on piquait le vin et on le répartissait. C'était ambigu, légèrement mafieux mais ça avait un aspect combatif très fort et courageux, prêts à tout. L'accord, c'était que si la galerie était découverte, la MA brûlerait. Et c'est ce qui est arrivé : on a été découvert et on a mis le feu à la prison, on a fait une mutinerie royale.

C'était ça la COPEL de l'époque sur Valence. En vérité de ceux qui avons fait tout ça, personne n'était de la COPEL originelle, ils étaient dans d'autres coursives et suivaient les directives de Madrid ou des diverses prisons où ils avaient transféré les membres de la première COPEL.

Filochard. Existait-il des prisons spéciales comme les FIES des années 1990-2000 ?

Ribouldingue. Le FIES n'est pas une invention récente, il a toujours existé, c'est la prison dans la prison.

A l'époque, l'article 10 du règlement de l'Administration Pénitentiaire qui existe encore, fut créé pour légaliser ce qui avait été fait contre le mouvement des prisonniers. C'est-à-dire qu'ils ont promulgué cette loi pour quasiment tous ceux qui avaient participé aux émeutes, évasions et luttes de l'époque et qui étaient déjà mis à l'isolement.



Les prisons de haute sécurité n'existaient pas ; c'étaient des vieilles taules de premier degré, bien différentes, mais qui avaient des coursives dans lesquelles on trouvait des barrages permanents de flics anti-émeutes chargés de recevoir les prisonniers ayant levé la tête dans tout le pays et qui venaient recevoir au minimum un tabassage quotidien pour leur apprendre ce que c'est qu'une peine.

Les FIES de l'époque, c'étaient Ocaña, el Puerto, Burgos et Huesca, Herrera de la Mancha, Dueso, les taules soumises à un régime spécial ; où il y avait des compagnies de flics anti-émeutes en permanence. Tu arrivais et à peine descendu du fourgon, on te traînait sans crier gare dans un bloc, tu devais traverser une haie de flics anti-émeutes qui te trimballaient dans tout le centre de détention à coup de matraques. Normalement, il y avait une cour entourée de cellules, puis une autre, etc… On te traînait d'abord dans un angle, on te déshabillait, on te giflait, on te faisait faire des pompes, tout ça sous les matraques. Après on te conduisait à ta cellule située à l'autre bout du bâtiment, en te frappant. Ainsi, tu apprenais le fonctionnement. Le tabassage quotidien n'était jamais oublié dans les pires moments.

Lorsque Garcia Valdés ouvre Herrera, en 1979, les taules continuent à se remplir.

Herrera, c'était comme qui dirait une expérience pilote qui commençait ainsi et qui finissait en gravissant tous les échelons du système pénitentiaire.

Croquignol. A Herrera, on mettait les irrécupérables des MA, des embrouilleurs, ou des combatifs qui avaient participé aux mutineries. C'est de là que sont parties les bases de la réforme pénitentiaire. Tu déboulais au premier degré, en recevant des coups de tuyau tous les jours et s'ils arrivaient à t'achever (car beaucoup pétaient les plombs, c'était le cas de beaucoup de camarades) tu passais à la deuxième phase, à la troisième et tu finissais au deuxième degré. Alors, tu pouvais sortir en régime ouvert mais normalement on t'avais brisé quelque chose à l'intérieur, ainsi qu'à l'extérieur.

Ribouldingue. Avant l'ouverture d'Herrera les indomptables des MA allaient à Ocaña, au Puerto ou à Burgos et les fous à Huesca . Seuls des cas spéciaux allaient à Herrera. Toujours pour diviser. Quand il y avait des problèmes, un allait à Ocaña, un à Burgos, etc et un à Herrera : pour les torturer et les obliger à revenir sur leurs déclarations, comme pour ceux qui ont été témoins de la mort d'Agustin Rueda, "le Rat". De retour à Carabanchel, ils portaient plainte et dénonçaient leurs tortures devant le juge, « je maintiens mes déclarations », puis on les re-transférait à Herrera et on les "soignait" encore. C'était, je le répète, une prison pilote où on choisissait des gens pour les casser ; sous couvert de bons sentiments, avec le nouveau système. Ocaña, el Puerto… c'était à l'ancienne, Herrera, c'était le paradigme de la réforme, concentrant tous les traitements de la nouvelle loi dans un espace et un temps réduit.

Filochard. Y avait-il beaucoup de drogues dans la prison ?

Ribouldingue. Dans les années évoquées, il y avait moins de dope dans la prison et dans la rue. Le premier junkie est entré à la MA de Valence précisément en 78. On pressait le psychiatre de la prison pour lui donner un traitement ou quelque chose. Puis, dedans comme dehors est arrivée l'héroïne par paquets. Au début ceux qui voyageaient en Thaïlande allaient la chercher. A un moment donné, c'est la Garde Civile (police espagnole) qui a introduit de grandes quantités d'héroïne au Pays Basque, en Andalousie, partout. Cela s'est produit dans des endroits où les gens luttaient, comme en Euskadi, en pleine situation explosive avec des combats de rue quotidiens et pas toujours pour des raisons nationalistes. Une désobéissance généralisée, des ouvriers qui ne veulent plus être ouvriers mais qui voulaient renverser l'ordre établi.

Filochard. Vous connaissez la situation de la prison pour femmes à l'époque ?

Croquignol. A la fin des années 70, il y avait vraiment peu de prisonnières, la plupart étaient à Yeserias, à Madrid. A Valence, il y avait très peu de femmes avec nous, peut-être entre quatre et dix pour 800 prisonniers. Il n'y a pas eu d'agitation comparable à la COPEL. Il me semble qu'à Barcelone oui, car il y avait plus de prisonnières. Mais il y avait vraiment peu de prisonnières en ce temps-là.

Ribouldingue. Aujourd'hui, il y a 60 000 prisonnier-e-s, il y en avait alors 12 ou 13 000 et le pourcentage de femmes était bien moindre. Depuis, ça n'a fait qu'augmenter. Dans les prisons pour femmes, on ne respectait ni les droits humains ni la dignité, il y avait des traitements dégradants et tout ce que vous imaginez : un

couvent où les bonnes sœurs, les religieuses étaient des geôlières. On trouvait ça à Trinidad, à Barcelone et ici aussi, je crois…

Filochard. C'est-à-dire que c'était plus de la torture psychologique que physique ?

Ribouldingue. Ça a évolué, mais les prisonnières ont toujours beaucoup de problèmes spécifiques, comme la maternité...

Filochard. Je pense qu'ils faisaient avant tout ressentir aux femmes que c'étaient de mauvaises femmes, catégoriquement dévalorisées, mal vues pour avoir abandonné leurs enfants ; des marginales vivant la nuit qui avaient oublié leurs devoirs de femmes.

Croquignol. De nos jours, dans les prisons pour femmes, on trouve encore ce genre de schéma.

Filochard. Et pour conclure ?

Ribouldingue. Il ne s'agit pas de savoir si ce qui se faisait alors serait valide maintenant. Ce qu'on vous raconte est une suite de défaites. Presque rien ne s'est bien conclu, on avait seulement beaucoup de cœur à l'ouvrage…

Plus de la moitié des prisonniers sont des prisonniers volontaires. On ne va pas en prison pour deux raisons, soit parce qu'on ne se fait pas prendre (la minorité), soit parce qu'on respecte la loi et ceux qui respectent la loi n'ont pas besoin de geôlier, ils le portent en eux.

A cette époque par contre, il y avait une attitude de résistance très prononcée, une habitude d'aller contre la loi car nous avions grandi sous le franquisme et sous Franco tout était interdit. Si tu voulais vivre, tu devais entrer en clandestinité d'une manière ou d'une autre. Il régnait aussi plus d'imagination, car l'esprit n'était pas autant colonisé par le capital. Il y avait une grande zone d'ombre et une fois passée la ligne, tu te trouvais là, sans limites, pour l'explorer.

Aujourd'hui ce n'est plus le problème. Aujourd'hui le pouvoir agit avec la même brutalité mais y ajoute des moyens plus sophistiqués placés dans la subjectivité de chacun depuis son enfance. Il contrôle les corps, les comportements, les mouvements de chacun… Il est difficile de bouger sans être sous contrôle. Lorsque tu veux arriver quelque part, à une position de résistance, à une attitude de désobéissance, à une activité illégale et que tu y parviens, l'ennemi occupe le terrain depuis déjà longtemps. Ton espace, ton comportement sont intégrés, sous contrôle et ton attitude est déjà prévue. Et pourquoi donc ?

Dans les années 1960-70 il y a eu une vague de désobéissance agressive contre le système qui a traversé toute l'Europe, l'Italie, la France, l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, et même les Etats-Unis… et qui a mis en péril les maîtres du monde. Des batailles décisives se sont livrées mais, malheureusement, ce mouvement de rébellion a perdu. Il a perdu car les conditions dans lesquelles ce mouvement s'est créé et s'est développé ont été altérées, et même supprimées... Au point que les manières de se situer dans le monde d'alors, les idéologies, les visions stratégiques se convertissent actuellement en pièges car l'espace où elles pouvaient être appliquées a énormément changé.

Une des principales armes utilisées pour vaincre ce mouvement a été la mise en pratique d'un des principes essentiels de la domination ; dans un territoire avec une population sous contrôle qui bouge selon des critères et une idéologie identifiables, il y aura toujours des électrons libres, éléments incontrôlés par nature ; des éléments identifiables en tant que fauteurs de troubles. Le principe consiste donc à ce que, dès que l'état détecte l'émergence d'un mouvement, d'une force pouvant se révéler périlleuse, il vaut mieux qu'il le fasse avorter, ou plutôt qu'il le fasse naître prématurément pour garder l'initiative, pour le diriger en sous-main de façon policière, militaire… Il s'agit de convertir les révolutionnaires en agents de l'Etat et les agents en révolutionnaires. Ce n'est pas de la poésie, c'est très difficile à expliquer, car pour que cela ait du sens, il faudrait faire un bilan historique détaillé.

On parlait de l'évolution des taules, évolution qui en a fait une machine bien rodée, qui a atteint un degré de sophistication extraordinaire depuis le temps où nous autres, on faisait nos actions. En fin de compte, l'objectif originel de la prison est de conditionner des êtres humains au point de les convertir en personnes à cent pour cent prévisibles qui ne feront rien contre le système. Même si ce sont des désobéissants prêts à enfreindre la loi, il n'y aura rien là que le système n'ait pas prévu, pour lequel il n'ait pas de réponse ; il aura même une réponse sophistiquée menant cette personne à se retourner contre elle-même au bénéfice du système.

Je ne sais pas si je me fais comprendre mais le système en arrive à faire croire qu'il est là depuis toujours et qu'il est éternel. Mais c'est faux, les choses ne sont pas les mêmes qu'il y a vingt ans, elles ont évolué malgré l'opposition, malgré la lutte. Et le monde a pris forme sur ces défaites.

Imaginons que la prison soit un ennemi, un monstre, avec des dents, des griffes, une bouche pour te bouffer, un estomac pour te digérer et un cul pour te chier, quelque chose de menaçant, qu'on puisse maudire, à qui on peut lancer des projectiles mais que ça ne dérange pas, contre lequel on ne peut rien. Ce n'est pas réel, c'est une vision distordue, un produit de la suggestion. Ce monstre n'a ni dents, ni griffes, rien de rien, ce n'est qu'une machine sociale déterminée, avec des mécanismes, une manière de fonctionner analysable et avec des failles, des faiblesses, des points vitaux atteignables. Il existe une différence entre l'attaquer symboliquement, verbalement, d'une manière désespérée mais avec un désespoir light, et l'attaquer véritablement, même modestement, même pas de manière décisive, même en menant une petite guérilla, en harcelant l'ennemi puisqu'il n'arrive pas à t'achever, mais en ne lui laissant pas l'initiative, en ne le laissant pas dominer ta vie. Et de temps en temps, saisir cette domination dans tes mains et l'expulser de ta vie. Bon, on peut combler cette différence, on peut s'attaquer au monstre et de diverses manières, mais il faut se donner la peine de faire des efforts adéquats.

Pas l'effort pour l'effort, personnellement je méprise la militance, le sacrifice, l'abnégation, l'héroïsme, ça m'emmerde. Mais moi, passionnément, pour être heureux, j'ai besoin de croire en la possibilité que ce qui me bousille vraiment, ce qui m'empêche de dormir puise être vaincu. Et ce n'est pas une fantaisie ou une chose qui sort d'un stéréotype idéologique. Il faut mener un affrontement lucide et concret, ouvert face au monstre pour l'étudier et chercher sincèrement, sans prétextes ou justifications où on peut l'attaquer. Aujourd'hui, c'est plus difficile qu'à l'époque car la situation est plus complexe, la domination plus forte, entre autre chose parce que le monstre n'a eu personne face à lui depuis des années. On assiste au réveil de bien des thèmes qui sont restés enfouis longtemps en conséquence de cette défaite, mais c'est pour l'instant un réveil qui n'a pas réveillé grand chose. Aujourd'hui, ils peuvent toujours mettre les prisons hors des villes, les villes ressemblent à des prisons… Il faut bien sûr regarder vers l'avant.



Voici une liste de librairies où l'on peut trouver l'Envolée.

Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions déposer le journal.

La Mémoire du monde. 36, rue Carnot, 84000 Avignon.
L'Autodidacte. 12, rue Megevand, 25000 Besançon.
D. Roignant. *(Bouquiniste)* 21, rue Navarin, 29200 Brest.
Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
Le local libertaire. 61, rue Jeannin, 21000 Dijon (jeudi soir et le samedi après-midi).
Infokiosk des 400 couverts. 4, traverse des 400 couverts, 38000 Grenoble.
L'encre sympathique. *(Bouquiniste)* 93, rue Saint Laurent, 38000 Grenoble.
Librairie Le Sphinx. 6, place Notre Dame, 38000 Grenoble.
Infoshop les Imposteurs. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59000 Lille. lamonseigneur@hotmail.com
Rockmitaine. 112, rue des Postes, 59000 Lille.
A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 Lyon.
Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 Marseille.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier.
La Casbah. 20, rue Villebois Mareuil, 54000 Nancy.
Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 Paris.
Le Kiosque. 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
Librairie Entropie. 198, bd Voltaire, 75011 Paris.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 Paris.
Alfagraph. 5, rue d'Échange, 35000 Rennes.
La Manufacture. Librairie du Vieux Pont, 26100 Romans-sur-Isére
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, Rouen.
La Voix au chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44000 Saint-Nazaire.
Quai des Brumes. 35, quai des Bateliers, 67000 Strasbourg.
Infokiosk du Clandé. 9, rue Quéven, 31000 Toulouse.
Librairie Notre Temps. 30, Grande Rue, 26000 Valence.
Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 Valence.

Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1205 Genève.
Tropismes. 5, galerie des Princes. Bruxelles.
Aden. 1, rue Antoine-Bréard. Saint-Gilles. Bruxelles.

Un journal d'information sur les taules existe à Lille, **Ligne 12b** du collectif de La Brêche. Ils/elles invitent les personnes incarcérées ou leurs proches à transmettre témoignages ou informations.
La Brêche. c/o CCL. 4, rue Colmar, 59000 Lille.
La-breche@voilà.fr

Tous les numéros de l'Envolée sont consultables sur le site:
http://lejournalenvolee.free.fr
e-mail, lejournalenvolee@free.fr

Y a de la mutinerie dans l'hertz:

Angers : L'huile sur le feu
Radio G - 101.5 FM et sur internet : www.radio-g.org
danger@no-log.org Tél. en direct : 02 41 60 44 44
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
Un mardi sur deux de 16h à 18h. 160 av. Pasteur, 49100 Angers.
Prison couverte : MA d'Angers

Grenoble : Les Murs ont des Oreilles
Radio Kaléidoscope - 97 FM
lesmursontdesoreilles@no-log.org Tél. du direct : 04 76 09 09 09
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
Tous les 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 19h à 20h.
Prison couverte : MA de Varces

Nantes / Saint-Nazaire : La Belle à Perpét'
Alternantes FM - 98,1 FM à Nantes / 91 FM à Saint-Nazaire et sur internet : www.alternantesfm.net
labelleaperpet@no-log.org Tél. du direct : 02 40 93 26 62
Messages en direct ou écrits à l'adresse de la radio
19, rue de Nancy - BP31605 - 44316 Nantes Cedex 03
Les 2ème et 4ème dimanche de chaque mois de 18h30 à 19h30
Prisons couvertes : CP de Nantes / MA de Nantes

Région Parisienne : L'Envolée
Fréquence Paris Plurielle - 106,3 FM et sur internet : www.rfpp.net
envoleeradio@yahoo.fr Tél. du direct : 01 40 05 06 10
63, rue de St Mandé - 93100 Montreuil
Tous les vendredi de 19h à 20h30 (Rediffusion le lundi à 12h30)
Prisons couvertes : MA du Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny

Rennes : Transmurailles Express
Radio Campus - 88,4 FM
ralatol@no-log.org Tél. du direct : 02 99 33 90 00
Tous les samedi de 18h30 à 20h
Prisons couvertes : CP pour femmes / MA Jacques Cartier

Toulouse : Bruits de Tôle
Canal Sud - 92,2 FM et sur internet : www. canalsud.net
40, rue Alfred Dumesnil - 31400 Toulouse Tél. du direct : 05 61 53 36 95
Tous les jeudi de 19h à 20h. Pas de message
Prisons couvertes : MA de Seysse / CD de Muret / MA de Montauban
Rediffusion de l'Envolée sur Canal Sud tous les vendredi de 14h à15h30.

Valence : Collectif Solidarité Prisonniers
Radio Méga - 99,2 FM et sur internet : www.radio-mega.com
solidarite@no-log.org Tél. du direct : 04 75 44 16 15
10, avenue Pierre Sémard - 26000 Valence
Tous les 3ème lundi de chaque mois de 18h15 à 19h (Rediffusion le mercredi qui suit de 12h15 à 13h)
Prison couverte : MA de Valence

Et puis
Radio Campus Lille. 106.6.
La Brèche. Tous les premiers vendredis du mois de 20 heures à 21 heures.
03 20 91 24 00
Radio Campus Dijon. 92.2.
Sur les toits. Un dimanche sur deux, de 18 heures à 19 heures.
Radio Galère.
Jeu/sam de 20h30 à 22h30.

Pour écrire à *l'Envolée*:
63, rue de St Mandé, 93100 Montreuil

Bulletin d'abonnement **(à recopier sur papier libre)**

Nom ....
Prénom ....
Adresse...
N° d'écrou ....

Je désire m'abonner 1 an à *L'Envolée.*
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de *L'Envolée.*

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication: Denise Le-Dû. - Impression: Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.

L'isolement, en France, a une durée indéterminée

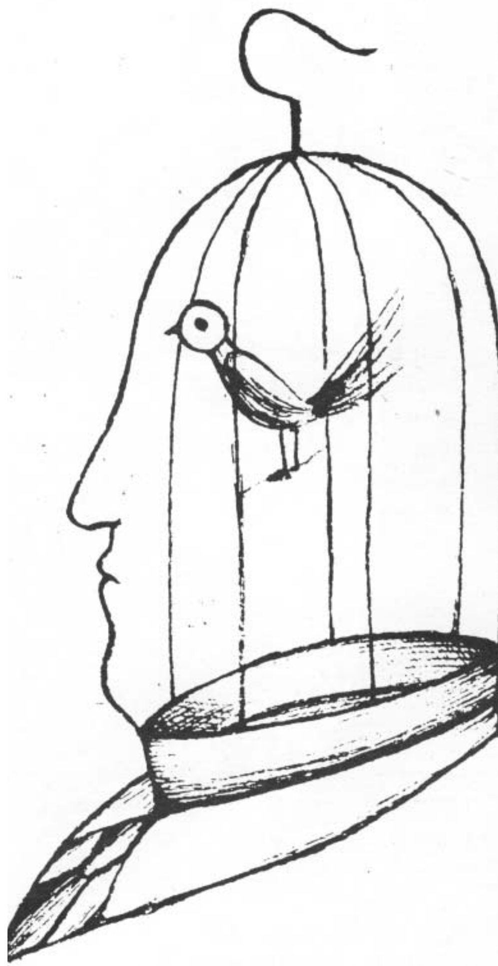
Maison d'arrêt de Fleury
Ste Geneviève des bois

Salut à l'équipe de l'Envolée!

C'est un salut du D5, QI, nom du QHS de Fleury.

Aujourd'hui, je vous écoute et alors comme ça, paraît qu'il y en a qui savent pas que l'isolement, en France, a une durée indéterminée?

Eh bien, je vous le confirme. Pour ma part, j'en suis à ma dixième années de prison dont huit à l'isolement; cela fait huit ans que je signe le papier de renouvellement. Bien entendu, j'exprime mon refus de l'isolement et mon désir d'en sortir , mais rien à faire, j'y toujours; où ça devient vraiment trop, mais vraiment trop, c'est que je suis père de deux enfants qui m'ont toujours vu au parloir dans les conditions qu'on connaît, mais depuis seize mois tout a changé, je suis contraint de voir mes enfants en parloir hygiaphone; comment leur expliquer cela? J'ai donc essayé avec le "relais enfant-parent" -en 2003, déjà, j'avais fait une demande - à l'époque, j'avais pas l'hygiaphone, mais c'était histoire d'être dans des meilleures conditions avec mes enfants. Cela m'avait été refusé, madame Coulon (responsable du relais) m'avait dit "je ne comprends pas pourquoi ils refusent"... bref, quelque temps après on m'impose les parloirs hygiaphone -donc cette fois c'est grave. Dans un premier temps, on m'a dit "c'est provisoire", j'ai donc dit à ma famille de ne pas venir -je pensais que c'était une histoire d'un mois, mais voilà, ça fait seize mois; j'ai donc vu mes enfants derrière cette maudite vitre, insupportable, et le sang m'est monté au cerveau. Un coup de pied dans la porte et voilà qu'elle s'ouvre, ces messieurs les matons (je les Haime) viennent me calmer, les enfants un peu affolés -il faut que je vous dise que c'est quand j'ai vu mes enfants qui cherchaient un passage pour venir me faire un bisou que ça m'a rendu fou... bref j'ai passé cette demi-heure de parloir. A la sortie, mitard parce que je me suis énervé -j'avais pas le droit de m'énerver à la vue de mes enfants derrière l'hygiaphone!- quinze jours. Ensuite, j'ai fait toutes les démarches pour les voir avec le relais; alors que j'étais sur le point d'obtenir ce droit, voilà qu'ils m'ont déporté direction Les Beaumettes. Arrivé là-bas, j'ai dû me battre cinq mois pour pouvoir les voir avec le "relais enfants", mais on m'a bien précisé que c'était à titre exceptionnel, face à mon refus de voir mes enfants au bon vouloir de l'administration. Ils m'ont encore déporté, cette fois à Metz; alors à Metz, c'était plus clair, on m'a dit: ici, il n'y a pas d'antenne "relais parent-enfant". J'ai tenu deux mois; ensuite, je ne tenais plus en place, ils me sont tombés dessus, m'ont gazé et déporté à Fleury -et me revoilà au Q.H.S. du D5. Retour à la case départ. J'ai recontacté le relais, mais le pire, c'est que quand j'étais ici avant ma déportation aux Beaumettes, j'avais écrit au "Ministère défenseur des enfants", leur expliquant ce qui m'arrive; ils avaient eu l'air et motivé pour faire en sorte que je voie mes enfants, donc ils avaient téléphoné à la prison, mais après avoir discuté avec les directeurs, plus rien ! A savoir que je suis D.P.S., motif: évasion et plusieurs tentatives, donc plus de nouvelles; et maintenant que je suis revenu à Fleury, soit quinze mois après avoir écrit au "Ministère de la défense des enfants", je reçois une lettre de ce ministère me demandant si j'ai pu voir mes enfants! Il est beau, le pays des droits de l'homme et de ce ministère qui s'inquiète apparemment énormément du droit des enfants; il faut savoir que la charte des droits de l'homme stipule que tout enfant a le droit de voir ses parents, et cela sans entraves... ce n'est pas moi qui le dis, c'est les droits de l'homme; eh bien, à tous les auditeurs, moi je vous le dis: je vous écris d'une prison française où je suis depuis huit ans à l'isolement. Je n'ai plus le droit de voir mes enfants si ce n'est derrière une vitre. C'est ça, le pays des droits de l'homme. Que la France commence par balayer devant sa porte avant de vouloir aller faire le ménage ailleurs... Bon, ça c'était mon coup de gueule... mais ça va, je tiens bon, et chaque chose se paie un jour. Vous avez touché à mes enfants, vous allez le payer!



Maintenant, pour tous ceux que je connais, les poteaux du QI qui m'ont reconnu, eh bien le combat continue et y'a pas d'arrangement.

Bref à tous les poteaux du QI, je vous propose à tous de réfléchir à une action collective interne et externe pour protester contre ces conditions -d'une part, l'isolement indéterminé, et d'autre part l'hygiaphone, mais aussi l'éloignement; je pense à Christophe qui est à Perpignan, mais il y a aussi un autre poteau qui est de Strasbourg et qu'ils ont envoyé à Toulouse, bref je vous cite ces exemples mais on est plein comme ça... Et pour ma part, je suis condamné, définitivement libérable en 2025, et ils ne veulent pas m'envoyer en centrale, ils pensent que je n'ai pas assez fait de QI. Tout cela doit être dénoncé, et à vous tous les poteaux: on doit se battre, ne pas se laisser endormir et ne pas rester passifs sur tout ça, alors à tous force et détermination, y a pas d'arrangement.

KARIM

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissements) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires. (art. D444 du CPP)